

SAC-971024

UNIVERSITÉ DE MONCTON

150^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 24 octobre 1997

De 13 h à 17 h 10

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

		Roger Ouellette, professeur	Moncton
Samuel Aubé, étudiant	Edmundston	Jean-Guy Poitras, directeur	
Patrick Boisvert, étudiant 2 ^e cycle	Moncton	Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Pierre-Marin Boucher, professeur	Moncton	Bruno Pondant, étudiant	Moncton
Armand Caron, directeur		Theresia Quigley, professeure	Moncton
Services pédagogiques (DSP)	Shippagan	Edgar Robichaud, directeur	Edmundston
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	Jean-Bernard Robichaud, recteur	U de M
Natalie Cormier, étudiante	Moncton	Guy Robinson, professeur	Moncton
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Sébastien Roy, étudiant	Shippagan
Yahia D'Jaoued, professeur	Shippagan	Michèle Trudeau, directrice	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur		Truong Vo-Van	Moncton
Enseignement et recherche (VRER)	U de M	Martin Waltz, professeur	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	George Wybouw, doyen	Moncton
Mariana Kant, professeure	Moncton	Soumaya Yacout, directrice	Moncton
Marcelle Laforest, directrice	Moncton		
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Nicolas Landry, professeur	Shippagan	Paul-Émile Benoit, directeur	
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Communications	Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale		Gilles Chiasson, secrétaire des	
Éducation permanente (DGEP)	U de M	instances	Moncton
Francis LeBlanc, professeur	Moncton	Pierre Dion, président d'assemblée	Moncton
André Leclerc, professeur	Edmundston	Fernand Landry, vice-recteur	
Linda Lequin, professeure	Moncton	Administration et ressources	
Victorin Mallet, doyen	Moncton	humaines (VRARH)	U de M
France Marquis, professeure	Edmundston	Marie-Paule Martin, secrétaire	
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton	d'assemblée	Moncton
Jean Morency, professeur	Moncton	Viateur Viel, registraire	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Paul Albert, Samuel Arseneault, Richard Barry, Omer Chouinard et Ian Richmond

ABSENCE : Claire Lapointe

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
4.1	Lettre d'Isabelle McKee-Allain.....	4
4.2	Lettre de Serge Rousselle.....	4
4.3	Lettre de Carl Cool, Stéphane Olen Niles et Margot Pelletier	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-970827	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-970827	5
7.1	(12.1) Comité d'appel du Sénat : nominations	5
7.2	(14.6) Conseil de la langue française : nominations	5
7.3	Rapport du Comité tripartite sur la restructuration.....	6
7.4	Rapport annuel : Chaire d'études coopératives.....	7
8.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-970821 ET CCJ-971009	7
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)	7
9.1	CCJ-970821	7
9.1.1	Réévaluation du programme <i>Information-communication</i>	7
9.2	CCJ-971009	12
9.2.1	Programmes de technologie de l'information	12
10.	CALENDRIER UNIVERSITAIRE	25
11.	OPÉRATION <i>CONVERGENCE</i>	26
12.	PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE.....	28
13.	PROCHAINE RÉUNION	28
14.	CLÔTURE	29
	DOCUMENTS*	30
	DOCUMENT A : Ordre du jour	A(1)
	DOCUMENT B : Correspondance.....	B(1-5)
	DOCUMENT C : Conseil de la langue française.....	C(1)
	DOCUMENT D : Rapport du Comité tripartite sur la restructuration.....	D(1-10)
	DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-970821	E(1-5)
	DOCUMENT F : Procès-verbal CCJ-971009.....	F(1-59)
	DOCUMENT G : Calendrier universitaire	G(1)

* Le Secrétariat général fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la SG et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le Secrétariat général sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5).
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante :
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 5. Il souligne la présence de nouveaux membres au Sénat : **Gilles Chiasson**, secrétaire des instances et **France Marquis**, professeure à Edmundston.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon le secrétaire des instances.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-5

- 4.1 1997 09 30 : Lettre de **Isabelle McKee-Allain** adressée au Secrétariat général. **Objet** : Demande de révision de la composition du Conseil de la FESR.

Cette lettre sera traitée au point 16.1 : *Composition du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.*

- 4.2 1997 10 22 : Lettre de Serge Rouselle adressée au Secrétariat général. **Objet** : Candidature au poste de *Président d'assemblée.*

Cette lettre sera traitée au point 10 : *Présidence d'assemblée.*

- 4.3 1997 10 24 : Lettre de Carl Cool, représentant des étudiantes et des étudiants du Département de technologie; de Stéphane Olen Niles, président de l'Association des étudiantes et des étudiants en génie de l'U de M.; et de Margot Pelletier, présidente du Conseil étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation. **Objet** : Implantation des nouveaux programmes de technologie de l'information.

Cette lettre sera traitée au point 9.2 : *CCJ-971009.*

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Ajout à la rubrique 7 Affaires découlant du procès-verbal SAC-970306

7.4 Rapport annuel : Chaire d'études coopératives

La rubrique 9.1 : Sera traitée à 13 h 30

À la rubrique 9.2 : Yves Gagnon, président du Comité des programmes de cycles supérieurs, sera invité.

Les **rubriques 15 et 16** seront inversées; ainsi on garderait comme dernier point *Opération Convergence.*

RECTEUR : M. le Président, j'aimerais faire un point d'ordre. On constate que les gens sont très tassés autour de la table. Il faudrait ajouter des tables à l'avenir pour faire plus d'espace et assurer le mieux-être des membres.

R : 01-SAC-971024

Michèle Trudeau, appuyée par Linda Lequin, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-970827

Correction

À la page 1 : Patrick Boisvert est l'étudiant de 2^e cycle et non Bruno Pondant.

ROBINSON : Page 17, dans le dernier paragraphe, il y avait en fait une petite suggestion et une plus importante. Ma plus importante suggestion visait essentiellement à améliorer le fonctionnement du Sénat par l'utilisation d'un formulaire de décision que les instances devraient utiliser pour soumettre une recommandation au Sénat. Ainsi donc, l'essentiel d'une question à discuter (c'est-à-dire objectifs, sommaire, enjeux, etc.) provenant d'un comité (ex. : le CPR), serait soumise à l'assemblée au moyen de ce formulaire.

RECTEUR : J'aimerais ajouter que dans le processus de réforme du Sénat on pourrait revenir sur cette suggestion.

MCKEE-ALLAIN : Au sujet de mon commentaire dans le document du Comité plénier se rapportant à l'Opération convergence, à la page 5 de ce document, on me fait dire le contraire de mon intervention parce qu'il manque des mots. Ainsi donc, à la deuxième ligne, il faudrait lire « ... d'échange, de convergence, ce qui ne veut pas dire assimilation, mais plutôt un débat franc, clair... » J'aimerais bien qu'on fasse immédiatement cette correction.

R : 02-SAC-971024

Yvon Fontaine, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« Que l'assemblée adopte le procès-verbal SAC-970827 tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-970827

7.1 (12.1) Comité d'appel du Sénat : nominations

RECTEUR : Les consultations ont été faites et la proposition qui est soumise au Sénat académique par le BDS recommande trois personnes pour la présidence du Comité d'appel du Sénat, une pour chacune des constituantes.

R : 03-SAC-971024

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

*« Que **Louis Malenfant** soit nommé président du Comité d'appel du Sénat pour le Campus de Moncton;*

*Que **Raymond Chiasson** soit nommé président du Comité d'appel du Sénat pour le Campus de Shippagan;*

*Que **Léopold Lang** soit nommé président du Comité d'appel du Sénat pour le Campus d'Edmundston. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2 (14.6) Conseil de la langue française

Voir le Document C, p. 1

RECTEUR : Le BDS, après avoir constaté la difficulté que posent la composition actuelle et la présidence de ce Conseil, suggère au Sénat académique de modifier la formule et de la remplacer par celle que vous trouvez sous la colonne « Proposé ». Cette modification devrait être suivie aujourd'hui d'une recommandation pour la présidence du Conseil de la langue française ainsi que pour la personne chargée de la Commission de la langue au

7.2 **(14.6) Conseil de la langue française** (suite)

Campus de Shippagan. Je pense que

dans le cas du Campus d'Edmundston, cela a été fait au dernier Sénat. Je ne suis pas en mesure de faire cette recommandation aujourd'hui, parce qu'il y a un certain nombre de consultations que je dois finaliser. Je pourrais cependant faire une recommandation en deux étapes, c'est-à-dire recommander dès maintenant la partie qui est à peu près finale. Toutefois, comme l'autre partie n'est pas finalisée, j'aimerais mieux faire l'entière recommandation au prochain Sénat après avoir complété le travail. Pour ces raisons, ce qui est proposé au Sénat aujourd'hui, c'est uniquement de modifier la composition du Conseil de la langue française.

Président d'assemblée : La modification serait de remplacer «un professeur ou une professeure » par **un sénateur ou une sénatrice**.

R : 04-SAC-971024

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que l'on adopte la modification proposée à la composition du Conseil de la langue française. »

OUELLETTE : Au dernier paragraphe, on dit donc que la présidence sera assumée d'office par un sénateur ou une sénatrice membre du Comité. Je crois plutôt qu'on parle du Conseil de la langue française. Si M. le Recteur est d'accord, il faudrait remplacer dans la dernière phrase « membre du Comité » par « membre dudit Conseil ».

Le proposeur, Jean-Bernard Robichaud, et Theresia Quigley, qui a appuyé le proposition, acceptent ce changement.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.3 **Rapport du Comité tripartite sur la restructuration**

Voir le Document D, p. 1-10

Président d'assemblée : Il s'agit tout simplement de déposer le rapport et c'est M. Yvon Fontaine qui est chargé de ce dossier.

VRER : On se souviendra qu'à la dernière réunion du Sénat, au mois d'août, nous avons amené devant cette instance une modification à l'échéance de travail du Comité tripartite. Un des éléments de l'échéancier était le dépôt à cette réunion-ci du Sénat d'un document qui servirait de point de départ à la consultation auprès de la communauté universitaire. Le comité a convenu qu'il procéderait en deux temps pour le dépôt de la documentation qui servira à la consultation. Le premier document, c'est celui que vous avez devant les yeux. Il traite essentiellement des principes directeurs qui devraient guider la réforme en matière de structures académiques à l'Université. Le Comité s'appête à terminer le deuxième document qui circulera dans la communauté universitaire vers le 7 novembre, donc dans deux semaines. Ce sont ces deux documents qui serviront à la consultation auprès de la communauté universitaire.

Les membres du Comité ont aussi inclus dans la note explicative un calendrier pour la consultation. Vous constaterez que la date limite pour la réception des avis ou des commentaires écrits de la part de la communauté universitaire a été reportée au 12 janvier 1998. Initialement, cette date avait été fixée au 15 décembre 1997, mais nous pensons qu'un mois additionnel - on comprend que c'est la saison des fêtes - donnerait aux membres de la communauté universitaire qui souhaitent faire des commentaires un peu plus de temps pour réfléchir à la question et consulter au besoin. Je désire faire le dépôt du premier document aujourd'hui et, dès lundi, il devrait commencer à circuler dans la communauté universitaire.

R : 05-SAC-971024

Yvon Fontaine, appuyé par Natalie Cormier, propose :

mandat qui avait été confié à l'évaluateur externe pour ce programme. Vous trouvez ce mandat dans le document bleu que vous avez devant vous à la page 3 de la pagination du Bureau du VRER. Essentiellement, le mandat est conforme à celui des évaluations exigées pour les autres programmes pour ce qui est de l'avis sur la valeur intrinsèque et l'efficacité du programme. Plus particulièrement, nous avons demandé à l'évaluateur externe de regarder le mode de gestion du programme et le cheminement des étudiants. Comme vous avez pu le constater dans l'évaluation, il y a un taux assez important d'abandon après la première année; cela constituait une préoccupation pour l'Université qui voulait voir s'il y avait des correctifs à apporter. Finalement, il y avait aussi deux autres volets au mandat. Sur le plan des activités par exemple, il fallait vérifier l'équilibre à maintenir entre les formations théorique et professionnelle, puisqu'il s'agit en bonne partie d'un programme professionnel. Il fallait également vérifier d'autres éléments portant sur l'interdisciplinarité de ce programme et sur

9.1.1 **Réévaluation du programme *Information-communication*** (suite)

le partenariat possible avec le Collège communautaire de Dieppe, compte tenu des volets du programme où on apprend la manipulation d'un certain nombre d'outils propres aux médias : la radio, la télévision. Finalement, il fallait juger de la valeur de la formule coopérative pour ce type de programme. Enfin, dans le dernier volet, l'évaluateur externe devait donner son avis en ce qui concerne les ressources professorales relativement limitées affectées à ce programme. Tel est le mandat qui avait été donné à l'évaluateur.

Une série de recommandations ou de constats ont été dégagés à la fois du rapport de l'évaluateur externe et des commentaires du doyen Zénon Chiasson, suite au rapport de l'évaluateur. Je pense que sur plusieurs points, il y a concordance entre les conclusions de l'évaluateur externe et les commentaires du Doyen. Mais il faut quand même dire que dans ses commentaires, le Doyen fait ressortir un certain nombre d'éléments sur lesquels il a jugé que l'évaluation externe n'avait pas été suffisamment explicite.

Sans vraiment faire un long résumé du contenu de ces avis et de ces rapports, je vous renvoie immédiatement à la page 3 du procès-verbal du Comité conjoint. Sous la rubrique *Recommandation du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*, vous voyez les éléments principaux de l'évaluation. Avec votre permission, je vais quand même lire le paragraphe, car je pense qu'il renferme les points les plus importants.

Le résumé du rapport d'évaluation mène aux constatations suivantes :
 1) il existe une certaine faiblesse quant à la formation aux relations publiques; 2) le nombre d'abandons du programme après la première année est considéré élevé; 3) la formation par projets pourrait être intégrée davantage au programme ; 4) la visibilité et une certaine autonomie du programme méritent une attention particulière; 5) les ressources professorales sont insuffisantes.

Je dirais que ce sont là les principales conclusions auxquelles sont arrivés à la fois l'évaluateur et le Doyen. Si vous avez regardé plus attentivement les notes qui précèdent le paragraphe que je viens de citer, vous avez un peu plus d'éléments de contexte par rapport à ces constatations, mais certainement pas plus d'éléments de contexte que dans le rapport lui-même. Ce sont ces conclusions qui ont amené le vice-recteur à faire la recommandation qu'il a faite au Comité conjoint. Cette recommandation se trouve à la page 55 du document bleu. La raison pour laquelle je me réfère à la recommandation du document bleu, c'est qu'il y a une différence entre la recommandation du VRER faite au Comité conjoint et la recommandation du Comité conjoint faite au Sénat académique. La modification se rattache à l'élément c) de la recommandation et touche la question de la formule coopérative. La recommandation initiale était à l'effet que « *la Faculté des arts soumette aux instances appropriées, en tenant compte de l'ensemble de ses ressources professorales et financières, un projet visant l'étude de faisabilité et de la pertinence de la formule coopérative intégrée à la formation* ». Cette recommandation constituait une invitation aux instances appropriées de la Faculté des arts de se pencher sur la pertinence de l'enseignement coopératif dans le cadre du Programme d'*Information-communication*. Vous n'êtes pas sans savoir que l'enseignement coopératif est une priorité au niveau du Comité conjoint. Celui-ci juge que l'enseignement coopératif doit être valorisé davantage dans le cadre des programmes à l'Université de Moncton. Il y a eu une très longue discussion au Comité conjoint sur cette question et finalement l'élément c) de la recommandation du CCJ au Sénat par rapport à la formule coopérative se lit comme suit : « *Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs : Que la Faculté des arts soumette aux instances appropriées, etc.... un projet expliquant comment la formule coopérative devrait être intégrée à la formation* ». À mon point de vue, la nuance est importante, parce qu'elle est une invitation formelle faite à la Faculté des arts et aux autres instances d'arriver avec une proposition d'enseignement coopératif, en expliquant bien sûr les implications ou les conséquences d'un tel programme sur le plan des ressources financières et humaines.

R : 08-SAC-971024

Yvon Fontaine, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que la Faculté des arts soumette aux instances appropriées (en tenant compte de l'ensemble des ses ressources professorales et financières) :

- a) les ajustements jugés nécessaires au Programme d'information-communication ainsi que les moyens pour réduire le nombre d'abandons après la première année;*
- b) une stratégie pour explorer des partenariats avec le Collège communautaire en ce qui concerne les volets de la formation pratique;*

9.1.1 **Réévaluation du programme *Information-communication*** (suite)

R : 08-SAC-971024 (suite)

- c) un projet expliquant comment la formule coopérative devrait être intégrée à la formation.*

Que l'Université :

- a) lorsque les conditions le permettront, rétablisse l'équilibre au niveau des ressources professorales et de soutien pour le programme;*
- b) dans son plan d'ajustement, prenne en considération la visibilité et l'autonomie relative jugées nécessaires au développement du Programme d'information-communication. »*

RECTEUR : J'aimerais faire une remarque, que je considère importante à propos de ce programme, sur un point qui ne ressort pas bien dans le procès-verbal, c'est-à-dire que l'évaluation de ce programme est extrêmement positive. On nous a essentiellement dit qu'il s'agissait d'un vrai bon programme avec une très grande cote d'attraction et d'un programme porteur d'avenir. Mais tout le procès-verbal semble être orienté vers quelques corrections mineures. On n'y a pas fait ressortir qu'en fin de compte l'évaluation est très positive. La recommandation qui est faite ici est d'améliorer ou de développer ce programme et d'y inscrire de nouvelles ressources. Il est clair d'après ce qu'on lit dans la résolution qu'on devrait y investir des ressources additionnelles. Je voulais faire cette remarque pour les collègues d'Information-communication et pour la Faculté, parce que si on lit uniquement le procès-verbal, on a l'impression que le contexte nous échappe. Il faut avoir lu tout le rapport pour mettre les deux choses ensemble.

ROBINSON : Je veux intervenir sur les deux volets de la recommandation : il y a le premier qui concerne le programme humain et je vois aussi les recommandations adressées à l'Université. Je vais commencer par ces dernières. Le Comité conjoint de planification est composé de membres du Conseil des gouverneurs et du Sénat, du président du Sénat académique et recteur de l'Université également. Donc, ces personnes recommandent au Sénat académique que l'Université, d'une part, « lorsque les conditions le permettront, rétablisse l'équilibre au niveau des ressources professorales et de soutien pour le programme, et d'autre part, dans son plan d'ajustement, qu'elle prenne en considération la visibilité et l'autonomie relative jugées nécessaires au développement du Programme d'Information-communication. » Je pense ici à l'exercice de priorisation des programmes. Est-ce qu'on prend déjà des engagements à propos de la visibilité de ce programme-là? Quelle est la pertinence de cette partie par rapport à la première? Peut-être que ça va faire ce que le Recteur vient de dire concernant l'importance du programme et de son attraction, peut-être que c'est ça qui est répété, mais j'ai un problème à voir cette partie de la résolution. Est-ce qu'on l'adopte au Comité des programmes chaque fois qu'il y a une évaluation systématique ou quel est le sens de cette partie-là? Donc, je me demande si ça devrait rester dans la recommandation.

VRER : Pour juger de la valeur intrinsèque du Programme d'Information-communication, si on a bien analysé le contenu du rapport, l'avis du doyen et l'ensemble des commentaires par

rapport à cette évaluation, on en arrive à la conclusion que ce programme en est un de qualité, mais qu'il existe une lacune sur le plan de la formation en relations publiques. On met davantage l'accent sur la formation journalistique et un peu moins sur la formation en relations publiques. Cet état de fait cause une inquiétude à la fois aux responsables du programme et aux différentes instances de l'Université qui considèrent qu'on aurait avantage à offrir une double formation dans le programme. On constate qu'il y a un manque important de ressources pour pouvoir intégrer la composante relations publiques dans le programme et qu'on ne pourra le faire à moins d'augmenter le nombre de professeurs rattachés au programme. Alors, l'intention ici est de constater que si effectivement la Faculté des arts arrive dans ses recommandations avec une proposition à l'effet que le programme doit avoir plus de contenu en matière de relations publiques, il faudrait dans un autre temps examiner la possibilité d'ajouter des ressources humaines pour dispenser le programme. C'est le sens à donner à cette première partie. En ce qui concerne le deuxième volet, à l'époque où le mandat d'évaluation a été remis à l'évaluateur externe, il y avait une préoccupation quant au statut du Programme d'Information-communication. Il n'y a pas de département autonome d'Information-communication même si ce programme attire un nombre important d'étudiants tant québécois que néo-brunswickois. De fait, il s'agit du programme qui, en pourcentage, attire le plus grand nombre d'étudiants du Québec par rapport à l'ensemble des programmes de l'Université. Il y avait donc, au début et tout au long de l'évaluation du programme, une préoccupation quant à sa visibilité. La recommandation b) est faite dans le but d'inviter l'Université à prendre cette situation en considération dans l'ensemble de sa démarche de restructuration.

RECTEUR : Je pense qu'il y a un autre niveau de réponse à cette question. Essentiellement, l'Université mandate des évaluateurs externes qui font une évaluation aussi systématique et objective que possible d'un programme et qui présentent ensuite un ensemble de recommandations. Si certaines recommandations visent la faculté d'accueil ou l'école qui est responsable du programme

9.1.1 **Réévaluation du programme *Information-communication*** (suite)

étudié par les évaluateurs, on s'attend à ce qu'elles soient interpellées dans la mesure où elles doivent elles-mêmes donner suite aux recommandations. Et quand on parle de l'Université, je pense qu'on parle des instances supérieures, parce qu'essentiellement la première recommandation sous l'Université rejoint beaucoup plus le Conseil des gouverneurs et le Comité de budget qui devront en tenir compte dans la mesure où les deux instances vont devoir l'approuver. La deuxième recommandation rejoint davantage le Sénat académique dans le sens qu'on touche ici l'organisation de l'académique. Donc, on envoie un message à la communauté universitaire et à la Faculté : le résultat de l'évaluation n'est pas seulement un mandat pour la Faculté mais dans ce cas-ci, c'est une obligation. En d'autres mots, quand le Comité de budget attribuera des budgets à l'avenir, par exemple dans le prochain exercice ou dans les années suivantes, les recommandations précédentes deviendront pour lui des paramètres. Je pense que c'est tout à fait approprié que le Sénat et le Conseil des gouverneurs prennent des engagements du type de ceux qu'on retrouve ici.

ROBINSON : Alors si je comprends bien, le Sénat s'engage à prioriser ce programme à l'avenir et le Conseil des gouverneurs aussi. Lorsqu'on étudiera les structures, il faudra en tenir compte. Quant à l'autre volet, ma préoccupation se situe sur le plan de la formulation de la recommandation. J'ai dû la relire plusieurs fois et je trouvais sa formulation complexe. En d'autres mots, ce que je comprenais ici c'est que le Comité conjoint de planification recommandait à la Faculté des arts de demander au Département d'information-communication de faire un certain nombre d'ajustements. En me référant au document intitulé « Recommandations parapluie » que nous avons dans notre trousse, je remarque au point 2.8 des recommandations que le SAC devrait s'efforcer d'adopter des propositions opérationnelles et exécutoires. Disons que pour moi ce n'est pas très clair. Comme il s'agit d'un processus assez complexe, est-ce qu'on ne pourrait pas être plus clair quand on demande à une instance de présenter un ensemble de démarches? Est-ce que tout cela doit aussi remonter au Sénat, alors que le Comité conjoint avait la possibilité de demander ce travail sans que le tout vienne pour décision au niveau du Sénat. Alors, est-ce qu'on adopte ceci en principe pour des mesures ultérieures?

VRER : Je remercie le professeur Robinson de nous faire ces commentaires. Il est vrai que la Faculté des arts doit, avec les instances appropriées de cette Faculté, respecter le processus établi pour la modification des programmes, c'est-à-dire qu'il lui faut passer par l'Assemblée départementale, par le Conseil de Faculté, par le Comité des programmes et par le Sénat académique. En ce qui concerne l'autre volet de votre commentaire, à savoir si ça va revenir au Sénat, il est normal que les ajustements au programme passent par la filière habituelle et donc aboutissent un jour au Sénat. Ce qu'il faut comprendre dans le processus d'évaluation des programmes, c'est que le SAC fait une recommandation à l'instance qui a la responsabilité d'un programme et lui demande de présenter des recommandations basées sur un certain nombre de suggestions qui ont été faites par le Comité. Pour ce qui est des autres points de la recommandation, il y a peut-être des éléments qui ne reviendront pas

au Sénat académique, par exemple au niveau de b) une stratégie pour explorer le partenariat avec les Collèges communautaires en ce qui concerne le volet de formation pratique. Si par exemple, il s'agit d'un cours particulier sur le plan de la technique ou de l'utilisation d'un certain nombre d'instruments, cela ferait partie d'une recommandation qui touche le profil du programme, etc. Je ne sais pas si cela répond à votre question pour le moment, mais c'est la façon que la recommandation est formulée en raison du processus que l'on suit à l'heure actuelle à l'Université pour la modification des programmes, c'est-à-dire qu'on préconise un modèle de gestion participative et on doit respecter le processus établi.

N. LANDRY : J'ai remarqué que M. Fontaine a mis l'accent sur l'intérêt des programmes à caractère coopératif auprès du Comité conjoint. Je me demandais si c'était réaliste d'envisager un genre de petit guide sur les composantes de l'enseignement coopératif pour lancer les discussions dans les unités académiques. On a l'impression actuellement que chaque projet doit partir de zéro et je pense qu'on gaspille beaucoup de temps chacun de son côté à aller chercher l'information et à monter son dossier.

VRER : C'est un des objectifs du bureau du VRER cette année. Nous sommes en train de développer un outil qui sera distribué aux différentes instances pour expliquer en quoi consiste l'enseignement coopératif et quelles sont les normes d'un tel programme. C'est une excellente suggestion et on y travaille présentement.

MCKEE-ALLAIN : Mon commentaire touche au premier point a) portant sur les ajustements jugés nécessaires. Je comprends qu'on ne se prononce pas aujourd'hui sur le contenu des ajustements et que cela viendra après le Comité des programmes, mais je voulais tout simplement souligner qu'à la lecture du rapport, j'ai remarqué un point qui me semble important, et c'est l'absence d'un cours en méthodologie de recherche. L'évaluateur a utilisé le terme « étonnement » devant cette omission. D'ailleurs M. Caron, en annexe du rapport (couverture bleue), réitère lui aussi cette dimension. Je veux tout simplement rappeler qu'à mon humble avis c'est une dimension qui pourrait être importante. L'évaluateur identifie un certain nombre de cours de méthodologie de recherche et cela me paraît important. Je ne veux pas devancer les travaux mais tout simplement reprendre un point qui est déjà présent dans ce document.

9.1.1 Réévaluation du programme *Information-communication* (suite)

PONDANT : J'aimerais revenir sur le commentaire du Recteur qui disait que le rapport était très positif, ce que je ne mets pas en question. C'est juste qu'il ne faudrait pas oublier le taux d'abandon, le taux d'échec des étudiants. C'est un point sombre dans le rapport. J'appuie la recommandation, mais il faudrait quand même s'assurer, avant d'examiner la création du programme coop et le partenariat avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, que ce point a) ait été résolu, sinon on s'oriente dans une mauvaise direction.

VRER : Effectivement, c'est une préoccupation. Nous avons déjà examiné différentes solutions possibles, mais n'avons pas encore arrêté notre choix. Il y a en effet un certain nombre d'options qui ont été suggérées et il y a des questions très importantes auxquelles il faudra répondre. Je pourrais les mentionner, mais le doyen a peut-être l'intention d'en parler.

Z. CHIASSON : Je pense qu'il faudrait nuancer cette impression ou cette perception qu'on a en lisant le rapport. Ce ne sont pas des étudiants perdus pour l'Université; ils sont orientés vers d'autres programmes et souvent ils cherchent à revenir dans le Programme d'*Information-communication*. Je crois qu'on peut lire cette dimension du rapport comme étant un élément positif du programme. C'est évidemment un programme exigeant et c'est souvent à cause de la langue que les étudiants sont invités à s'en retirer en attendant de faire la preuve qu'ils ont atteint le niveau nécessaire pour continuer en *Information-communication*. C'est une préoccupation que j'ai à chaque fois que nous signons des bulletins et que nous voyons le nombre d'étudiants qui ne peuvent continuer dans le programme. Nous nous en sommes souvent parlés et c'est certain qu'il faut se pencher sur ce problème. Je veux remercier toutes les personnes qui nous ont fait des commentaires. Je retiens évidemment la remarque d'Isabelle McKee-Allain de tantôt. Nous avons remarqué cette omission et nous en tiendrons compte au moment de la réforme. Il est certain que quand on regarde le texte de la proposition c), on voit la différence qu'il y a entre le verbe devoir et le verbe pouvoir et on va s'accommoder de la chose, mais on sent ici que c'est une directive très précise, on sent bien qu'il y a un mouvement vers les programmes coopératifs. Cependant, j'aimerais entendre Carol Doucet nous dire comment elle se situe et comment un tel programme peut être possible pour les relations publiques mais moins pour le journalisme.

C. DOUCET : Pour ce qui est de la formule coopérative, c'est évident que cela nous intéresse énormément. Ce n'est donc pas un fardeau pour nous de travailler à ce projet. Par contre, il faut quand même faire la différence entre les deux formations offertes par le programme, soit le journalisme et les relations publiques. Nous ne pensons pas qu'un programme coopératif en journalisme soit possible. Premièrement, parce que les médias n'ont pas l'argent pour payer les stagiaires et deuxièmement, ils n'ont pas la main-d'oeuvre pour former les gens. Il existe plusieurs petits médias qui ne pourraient pas soutenir les étudiants coop. Alors que dans les relations publiques, c'est une toute autre histoire. Les ministères provinciaux et fédéral accueillent déjà des étudiants coopératifs en relations publiques des universités de Sherbrooke et de Mount Saint Vincent. De même, d'assez grandes entreprises, de gros organismes de communication, des firmes qui ont des relationnistes pourraient, j'en suis convaincue, encadrer des stagiaires. Donc, le programme coopératif, nous le voyons en relations publiques et non pas en journalisme.

Z. CHIASSON : Je suis content, d'autre part, de voir dans la proposition un certain engagement vers l'équilibre sur le plan professoral dans la deuxième partie de la recommandation et il faut aborder ce problème à l'Université. Je serais sûrement intéressé de savoir quand les conditions vont le permettre. Je termine en remerciant et en félicitant Carol Doucet d'avoir dirigé et mené ce dossier à terme, même si elle ne disposait que de très peu de ressources et n'avait qu'un contrat de 10 mois.

RECTEUR : Pour revenir aux propos de M. Pondant, moi aussi j'ai tendance à considérer que c'est un élément positif du programme et je crois que personne ne nous invitera à abaisser les exigences du programme, parce que le taux d'abandon est élevé à la fin de la première année. Ce que nous visons, c'est que les étudiantes et les étudiants qui termineront ce programme et qui recevront un diplôme de l'Université de Moncton soient tout à fait impeccables sur le plan journalistique. Il n'est cependant pas évident que tout le monde puisse satisfaire aux exigences du Programme d'*Information-communication*. Je pense qu'il faut quand même examiner le problème, mais la solution ne peut pas être une invitation à changer les normes du programme pour en diminuer les exigences. Le dernier point, c'est l'attitude que j'observe à la Faculté et dans les interventions de Mme Doucet par rapport à la formule coopérative. Je trouve que le fait que cela ne se trouve nulle part ailleurs n'est pas un argument valable. Il faut assumer un leadership. Je pense qu'il faut être sensible à ces dimensions-là. Normalement, la formule coopérative s'adapte plus facilement au domaine professionnel qu'aux domaines des sciences fondamentales et le journalisme est un domaine professionnel. Je comprends la question des petites masses critiques en Acadie, mais il n'y a pas seulement les médias acadiens dans le monde et il ne faut pas penser que si

on adoptait une formule coopérative, ce serait pour tous les étudiants en journalisme, ce serait peut-être pour cinq ou six étudiants. Ce sera difficile, j'en conviens, mais c'est l'attitude négative envers la formule coopérative que j'ai de la difficulté à accepter.

Président d'assemblée : D'autres personnes voudraient intervenir sur la question? M. Pondant, vous demandez un deuxième droit de parole. Allez-y, vous avez l'approbation de tout le monde.

9.1.1 Réévaluation du programme *Information-communication* (suite)

PONDANT : C'est pour clarifier quelque chose. Quand j'ai dit qu'il fallait examiner le taux d'échec, le taux d'abandon, je n'ai jamais dit qu'il fallait diminuer les exigences au niveau des cours, loin de là. La recommandation du VRER présente un point a) pour la Faculté et un pour l'Université. Si on remplit ces deux conditions, les étudiants feront peut-être des progrès, et, si on augmente le nombre de professeurs, peut-être auront-ils un meilleur encadrement.

VRER : Je crois que les commentaires que nous avons entendus sont extrêmement positifs et la question qui semble préoccuper davantage les gens, c'est le taux d'abandon. J'ai deux choses à dire à ce sujet. Nous avons déjà identifié trois options possibles pour remédier à ce problème, mais nous n'avons pas analysé les conséquences qu'entraînerait le choix de l'une ou de l'autre. Cependant, je suis à peu près convaincu qu'on peut arriver à une solution et ainsi améliorer la situation. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne le taux d'abandon, je dois dire, comme l'a mentionné le doyen Chiasson, que nous ne perdons pas l'ensemble des étudiants qui abandonnent le programme après un an ou deux ans. Le taux de rétention des étudiants qui se dirigent dans d'autres programmes est très élevé. Il est vrai que le programme est très exigeant sur le plan de la langue, mais nous ne pénalisons pas l'ensemble des étudiants qui ne réussissent pas à satisfaire aux exigences linguistiques, puisqu'ils sont réorientés ailleurs dans l'Université.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Je remercie Mme Doucet d'être venue nous visiter.

9.2 CCJ-971009

Voir le Document F, p. 1-59

9.2.1 Programmes de technologie de l'information

Invité : Yves Gagnon, vice-doyen de la FESR

VRER : Il s'agit ici d'un suivi concernant deux propositions de création de programmes dans le domaine des technologies de l'information. La recommandation du Comité se trouve à la page 2 du procès-verbal. Normalement, j'aurais demandé au Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche de faire la présentation de ces programmes, parce que c'est le Comité des programmes de cycles supérieurs qui les a examinés et que c'est le Doyen qui habituellement fait les présentations des propositions de nouveaux programmes de cycles supérieurs. Mais, étant donné que la FESR avait un intérêt direct dans ces programmes, nous avons jugé qu'il valait mieux avoir une autre personne pour en faire la présentation.

Comme nous avons deux programmes à examiner, vous me permettrez de les situer dans leur contexte. Je ne m'aventurerai pas dans les parties techniques, car nous avons comme invité le vice-doyen de la FESR, Yves Gagnon, qui sera certainement en mesure de répondre à un certain nombre de questions. Depuis l'année dernière, une équipe rattachée à la FESR a travaillé à la mise sur pied de deux programmes de formation en technologie de l'information. Ce travail a été fait suite à une offre de financement spécial des gouvernements provincial et fédéral pour aider à démarrer ces programmes. Il y a eu un certain empressement à agir et cet empressement a été motivé par plusieurs facteurs. En premier lieu, nous constatons l'existence de besoins pressants dans la société en matière de main-d'oeuvre qualifiée en technologie de l'information. Deuxièmement, en plus d'être favorable, la conjoncture était ponctuelle par rapport à l'aide gouvernementale possible. Troisièmement, nous étions conscients du besoin d'innover, non seulement pour assurer notre survie en tant qu'Université, mais aussi pour favoriser notre développement dans un contexte de compressions budgétaires. Nous savons qu'il est de plus en plus difficile d'introduire de nouveaux programmes que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes acceptera de financer. Mais cela ne veut pas dire que nous ne devons pas essayer de développer des programmes additionnels. Nous avons vu dans l'offre qui nous était faite une chance inespérée de renforcer le secteur des technologies de l'information sans puiser dans les ressources existantes de l'Université. Pour arriver à bâtir cette proposition, nous avons d'abord conçu un programme innovateur et soumis une demande de financement auprès des gouvernements. Les négociations entourant le financement ont été beaucoup plus longues que prévu. En fait, elles ont commencé il y a un an et l'obtention de la subvention n'a été confirmée qu'à la fin août, début septembre. C'est alors que nous avons commencé à développer les programmes. Les étapes requises pour les présenter au Sénat académique ont toutes été suivies, en passant bien sûr par le Comité des programmes de

cycles supérieurs, le Conseil de la FESR, le Comité de budget et le Comité conjoint. Un travail considérable a été accompli pour pouvoir respecter l'échéance qu'on s'était fixée, c'est-à-dire proposer l'introduction de ces deux programmes au Sénat académique du mois d'octobre. Une équipe composée de plusieurs membres du corps professoral provenant de divers départements des facultés d'Administration et des Sciences ainsi que de l'École de génie a travaillé avec les principaux responsables du développement des programmes pour formuler ces propositions. Les programmes que nous avons devant nous sont des programmes de

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

formation intensive en technologie de l'information, touchant surtout les domaines du génie, de l'administration et des sciences. Ils s'adressent principalement à une clientèle qui détient déjà un baccalauréat ou un diplôme universitaire. Les étudiants et les étudiantes qui s'inscriront à ces programmes devraient avoir au préalable une formation solide dans des disciplines diverses autres que dans le domaine des technologies de l'information. Comme ces étudiantes et ces étudiants détiendront déjà un diplôme universitaire, nous considérons qu'ils auront développé une logique et une indépendance de pensée qui leur permettront de suivre les cours intensifs proposés dans ces programmes. Le premier de ces programmes, qui mènera à un Certificat de 2^e cycle, comporte 18 crédits et s'échelonne sur une période de quatre mois. Il comporte trois concentrations qui permettront aux étudiantes et aux étudiants de se spécialiser dans l'un ou l'autre des trois domaines suivants : la programmation/analyse, les technologies du multimédia/inforoutes et la gestion de réseaux. Ces trois concentrations ont été proposées à la suite d'une étude de marché assez exhaustive quant aux débouchés possible et qui a montré que ce sont les trois domaines de pointe dans les technologies de l'information.

L'autre programme mènera à un Diplôme d'études supérieures en technologies de l'information. Il s'agit d'un programme de huit mois qui sera suivi d'un stage obligatoire d'environ quatre mois dans un milieu industriel. Ce programme comporte une composante d'enseignement coopératif. L'ensemble des étudiantes et des étudiants inscrits y acquerront une compétence dans les trois concentrations mentionnées ci-dessus.

Les objectifs généraux des programmes visent à former des personnes prêtes à occuper des postes disponibles dans le domaine des technologies de l'information. La méthode d'enseignement privilégie les habiletés techniques, sans pour autant négliger les fondements théoriques. Les programmes sont conçus de façon à pouvoir intégrer les plus récentes réalisations technologiques. Nous savons tous que les technologies de l'information changent à un rythme effréné. L'interaction avec les entreprises et les divers milieux de travail permettra une mise à jour constante des programmes pour répondre aux besoins de la société. Le partenariat avec les entreprises et les institutions qui accueilleront nos étudiants en stage, dans le cadre des enseignements coopératifs, ne veut pas dire pour autant une perte d'indépendance par rapport à la dimension « académique » des programmes. Selon nous, le contact avec une grande diversité d'entreprises et d'institutions permettra d'accentuer le caractère polyvalent de ces programmes et de les adapter à une grande gamme de besoins dans l'industrie. Les programmes de T.I., tels qu'ils sont proposés, lancent l'Université de Moncton sur une piste innovatrice, particulièrement enviable, surtout dans le monde de la francophonie, puisqu'ils sont à peu près les seuls programmes de ce genre dans le domaine des technologies de l'information. Nous avons à l'Université des programmes de baccalauréat spécialisé avec majeur en informatique. Mais en ce qui concerne les programmes proposés, concentrés sur une année, nous serons les premiers dans les universités de langue française au Canada à les offrir. Quelques exemples existent déjà dans les universités de langue anglaise. Les institutions privées ont été un peu plus proactives que les universités. Cependant, ces dernières s'impliquent graduellement et de plus en plus dans ce genre de programmes. C'est dans ce contexte que nous proposons aujourd'hui la recommandation du Comité conjoint à l'égard de ces programmes.

Je vous réfère donc à la résolution du Comité conjoint, à la page 2 du procès-verbal. Il vaut la peine de la lire attentivement. Il avait été proposé par Lita Villalon, appuyé par Mildred Pinet que « *Les programmes de certificat de 2^e cycle en technologie de l'information et le diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop) répondent à des besoins urgents et ponctuels de formation et seraient offerts selon la formule de l'autofinancement, par conséquent le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs leur adoption moyennant une évaluation desdits programmes après deux années complètes à partir du début de la livraison et portant plus particulièrement sur les aspects suivants : la valeur intrinsèque, la pertinence, l'efficacité, le lieu d'appartenance des programmes, leur statut de cycles supérieurs ainsi que leur synergie avec l'ensemble des programmes de l'Université de Moncton.* »

Je pense, M. le Président, que c'est au Comité conjoint d'explicitier la teneur de cette

recommandation pour clarifier un certain nombre d'éléments. D'abord, comme vous pouvez le constater, selon la proposition, il s'agit d'un programme qui vise l'autofinancement. Il a été présenté au Comité de budget et aux différentes instances, ainsi qu'au Comité conjoint de planification comme un programme qui s'autofinancera et qui ne prendra pas la priorité sur un programme de la liste A, adoptée par le Sénat au mois d'août dernier. De plus, nous n'avons pas eu à mettre de côté l'une ou l'autre des propositions que le Comité des programmes d'études supérieures devait évaluer. Il est très important que l'ensemble des propositions qui sont devant le Comité des programmes de cycles supérieurs suivent leur évolution normale. Mais comme ce programme-ci offrait des possibilités de financement uniques, tant sur le plan de sa mise en oeuvre que sur celui des infrastructures nécessaires et de l'expertise requise pour préparer la proposition, il fallait agir rapidement. Toutes les personnes impliquées aux différents échelons pour l'étude de ces programmes ont trouvé qu'ils avaient une très grande valeur, qu'ils constituaient une nouvelle expérience à l'Université de Moncton en matière de programmes autofinancés, qu'il était nécessaire de les considérer comme des projets pilotes et, qu'après deux ans, il faudrait les évaluer sur les différents aspects mentionnés dans la proposition. Nous sommes d'avis que l'Université devra examiner très attentivement, au cours des prochaines années, l'action synergique de divers programmes, afin d'assurer un développement efficace de toute sa composante de technologie de l'information. Voilà, M. le Président, la présentation générale des deux propositions que je voulais faire à ce moment-ci.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

Président d'assemblée : Je voudrais clarifier un point. Il me semble que la formulation de la proposition pose un problème pour qu'elle soit recevable. Il faudrait que le début de la résolution du CCJ commence par des « attendu que » et que la véritable proposition suive. Est-ce que je comprends bien ce que vous proposez? Les membres de l'assemblée peuvent avoir des objections sur le fait que cela réponde ou ne réponde pas à des besoins, alors que ceci ne fait pas partie de la proposition comme telle. Il faut préciser exactement ce qu'on met sur la table.

VRER : Oui, je pense que c'est certainement l'esprit de la proposition. Il est clair que le début de la recommandation devrait comporter des « attendu que ». Il faudrait probablement dire que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat et au Conseil des gouverneurs l'adoption du certificat, du diplôme, etc.

R : 09-SAC-971024

Yvon Fontaine, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

« Attendu que les programmes de certificat de 2^e cycle en technologie de l'information et le diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop) répondent à des besoins urgents et ponctuels de formation;

attendu que ces deux programmes seraient offerts selon une formule d'autofinancement;

*que le Sénat adopte le **Certificat de 2^e cycle en technologie de l'information** et le **Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop)** moyennant une évaluation desdits programmes après deux années complètes à partir du début de la livraison et portant plus particulièrement sur les aspects suivants : la valeur intrinsèque, la pertinence, l'efficacité, le lieu d'appartenance des programmes, leur statut de cycles supérieurs ainsi que leur synergie avec l'ensemble des programmes de l'Université. »*

N.B. La proposition a été modifiée, Voir texte final p. 17.

QUIGLEY : Juste une clarification. Ça m'inquiète un peu de penser qu'on va demander aux étudiants et aux étudiantes de suivre un cours qui pourrait, après deux ans, être dévalué de

cycle supérieur à un programme de 1^{er} cycle et qui aurait coûté 10 000\$ à l'étudiant. Comment leur expliquer cela?

VRER : Je demanderais au doyen Vo-Van de donner des précisions quant aux frais de scolarité rattachés à ces programmes.

VO-VAN : Je pense qu'on peut dire que nous avons été très prudents en ce qui concerne les frais de scolarité pour le programme. Nous avons étudié des modèles existants dans d'autres universités pour voir dans quelle mesure on pouvait répondre aux besoins très exigeants du programme en termes d'équipement, de formation, d'infrastructure, etc. sans pour autant exagérer au niveau des frais de scolarité. Nous sommes conscients que nous avons une mission d'éducation et non pas une mission de profit comme dans le secteur privé. À Carleton ou à Ottawa, l'année dernière, un programme a été offert à dix étudiants et étudiantes. Ce programme a connu beaucoup de succès. La deuxième année, il y a eu 50 admissions. Il faut dire que la première année il y avait 450 demandes. Les frais de scolarité étaient de l'ordre de 9 000\$ par année. Un programme similaire à Dalhousie University, et qui s'étend sur une année, comporte des frais de scolarité d'environ 15 000\$. Dans les institutions d'enseignement privées, on peut exiger jusqu'à 21 000\$ selon les types d'institutions et les besoins de formation. Donc, à cause des différentes facettes du programme, comme par exemple les relations avec l'industrie, la formule coop, les ajustements constants aux besoins de la technologie, je pense qu'il est essentiel, si le nouveau programme veut être viable, qu'on suive cette évolution. Mais pour suivre cette évolution, il faut des ressources. On a donc mesuré un peu l'impact que cela pourrait avoir sur les étudiants et on a essayé de minimiser cet impact en proposant des frais qui, en fait, correspondent aux frais d'opération du programme.

QUIGLEY : Ça ne répond pas entièrement à ma question. Est-ce qu'on peut garantir que le coût du programme est pour un programme de 2^e cycle? Ce qui m'inquiète, c'est qu'après deux ans on pourrait dévaluer ce programme.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

VO-VAN : Je crois que la valeur intrinsèque d'un programme, c'est toujours un problème à l'Université. Il en est ainsi pour le nouveau programme de 2^e cycle en éducation ou n'importe quel autre programme du genre. On peut se poser des questions sur leur valeur intrinsèque. Je crois que dans ce cas-ci, nous prenons la responsabilité d'en faire un programme exemplaire, un programme qui a les qualités requises pour le cycle supérieur. Nous faisons l'impossible pour arriver à avoir des programmes de 2^e cycle et des programmes profonds.

LAFRANCE : Il est dit dans le document qu'on va créer un petit centre de documentation dans le local des étudiants inscrits au programme. Cela m'inquiète un peu qu'on commence peut-être à former des petits ghettos documentaires. Ces revues spécialisées, dont on parle, pourraient aussi bien servir aux étudiantes et étudiants en informatique, en génie, en mathématiques, en sciences. Je crois qu'il serait beaucoup plus avantageux que ces documents soient mis à la bibliothèque plutôt que dans un centre de documentation. De plus, la bibliothèque est ouverte jusqu'à 23 heures le soir. Nous avons un personnel qui permet aux étudiants de trouver la documentation dont ils ont besoin. Il ne faudrait pas que les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes dont on parle perçoivent la documentation relative à la technologie de l'information comme étant limitée à leur secteur.

GAGNON : Le terme qu'on a utilisé est centre de documentation ou centre de ressources. Essentiellement, ce qu'on veut faire c'est de placer quelques revues générales et quelques journaux dans un salon accessible aux étudiantes et aux étudiants comme cela se fait dans d'autres unités à l'Université. Si on achète des livres, car il est prévu d'acheter de la documentation de toutes sortes, ils seront sûrement associés au programme. Dans un premier temps, ces livres seraient placés dans les présentoirs pour les étudiants et les étudiantes et ils seraient ensuite remis à la bibliothèque. Naturellement, les étudiantes et les étudiants seront encouragés à utiliser les services de la Bibliothèque Champlain.

VRER : J'ajouterais à ce que vient de dire Yves Gagnon, et pour rassurer M. Lafrance et mes collègues autour de la table, qu'il n'y a aucun montant d'argent réservé dans la proposition financière soumise au Comité de budget pour monter un centre de référence. Si cela avait été proposé, je pense que les responsables du budget, et moi-même comme membre de ce Comité, nous serions opposés à une suggestion comme celle-là. Il n'y a pas lieu de dédoubler ce genre de ressources dans l'Université et il me semble aussi qu'il faut rendre cette documentation accessible à l'ensemble des étudiants et étudiantes de l'Université.

WALTZ : Mon intervention va un peu dans le même sens que celle de Theresia Quigley et les

commentaires de M. Vo-Van confirment ma pensée là-dessus, mais je vais aller un peu plus loin. Telle qu'elle est présentée, la proposition nous assure qu'on vise un programme de 2^e cycle, mais il semble y avoir des doutes. Il y a une clause un peu plus bas dans la proposition qui dit que le programme sera examiné dans deux ans quant à son statut de 2^e cycle. Est-ce qu'on vote sur ce point-là? Est-ce qu'on vote sur un programme de 1^{er} cycle ou de 2^e cycle? J'oserais croire que le vote porte sur un programme de 2^e cycle et, si dans deux ans, il y avait un problème, je pense qu'on devrait faire les ajustements en vue de maintenir le programme comme 2^e cycle. Je considère que cette petite phrase à la fin de la proposition est de trop et je propose un amendement.

Amendement

R : 10-SAC-971024

Martin Waltz, appuyé par George Wybouw, propose :

« Que l'on supprime leur statut de cycles supérieurs. »

CORMIER : C'est justement ce que je voulais dire. Je pense que le programme de technologie offert au Collège communautaire est probablement l'équivalent de celui qu'on se propose d'offrir ici pour un montant de 5 000\$ par semestre. Est-ce que c'est vraiment un programme de 2^e cycle?

VO-VAN : Je dirais que le programme à l'étude ne se compare pas à celui du Collège communautaire. C'est un programme très intensif qui s'adresse à des personnes qui ont déjà un baccalauréat. Au Collège communautaire, les étudiantes et les étudiants sont admis après une 12^e année et même si le cours s'appelle « technologie des multimédia », il est très différent du nôtre. Il en est ainsi à l'Université Carleton et à l'Université Dalhousie où on offre un cours portant le même titre.

JOLICOEUR : Je me posais aussi cette question. Ce qui me gêne, c'est que le conseil de la FESR a étudié la question et j'imagine que ces gens-là savent ce qu'ils font. Pourtant, en lisant la description des cours, je me demande s'ils ne correspondent pas plutôt à un programme post premier cycle. Un programme de 2^e cycle exige normalement d'avoir complété un programme de premier cycle. La description des cours ne semble pas évidente. Je comprends l'interrogation de Natalie Cormier.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

VO-VAN : Nous avons bien examiné cette question et, si par exemple on s'attarde à un cours quelconque dans tel ou tel programme, on pourrait probablement débattre longuement la question à savoir s'il s'agit d'un cours de 1^{er} cycle ou de 2^e cycle. Mais si on regarde l'ensemble, on a certainement ici un programme de 2^e cycle. En prenant l'exemple de la maîtrise en étude de l'environnement, si on isole un cours en particulier, on pourrait bien dire qu'il est de 1^{er} cycle. Mais si on le met dans un ensemble, on voit bien qu'on a affaire à un programme de 2^e cycle. C'est un peu la même chose qui se passe au sujet des programmes que nous discutons.

MORENCY : M. Vo-Van, j'aimerais avoir des éclaircissements concernant le Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information. On nous explique dans le dépliant que le programme d'études comporte deux volets : il y a les cours de certificat de 2^e cycle en technologie de l'information et des cours avancés conduisant à un diplôme. C'est comme si on avait des cours à deux vitesses. Certains cours appartiennent au certificat et d'autres sont orientés vers un diplôme plus avancé. Est-ce qu'il n'y a pas justement un flottement entre les cours de niveau 1^{er} cycle et les cours de 2^e cycle?

GAGNON : Je pense qu'il faut dire au Sénat que lorsque les programmes ont été développés en technologies de l'information, nous nous sommes servis d'un modèle existant à l'Université de Moncton. Je rappelle au Sénat, ou du moins aux membres qui étaient là l'année dernière, que la Faculté des sciences sociales avait présenté deux nouveaux types de programmes, c'est-à-dire un Certificat de 2^e cycle et un Diplôme d'études supérieures. Le certificat portait sur la gestion publique contemporaine et le diplôme d'études supérieures était en administration publique. Le modèle est basé sur ces programmes qui furent implantés l'année dernière. Les deux se situent entre un baccalauréat et une maîtrise. En raison de leur contenu et en termes d'approche de formation, ce sont des programmes post baccalauréat, donc des programmes de cycle supérieur, comme nous les appelons à

l'Université. La formation fait appel à des connaissances supérieures à celles que l'on retrouve dans les programmes ou dans les cours de 1^{er} cycle; ceci est possible à cause de la formation initiale des personnes qui sont admises à ces programmes.

VO-VAN : Lorsqu'on parle de certificat et de diplôme, c'est parce qu'il y a une suite dans le programme. Le certificat mène soit au marché du travail, soit au diplôme. Si on examine l'ensemble des programmes proposés aujourd'hui, on parle d'une formation plus avancée qu'un programme de 1^{er} cycle en technologie.

MORENCY : Je comprends le modèle, mais il y a quand même un flottement. C'est vrai qu'il y a un lien entre la première et la deuxième partie du programme, mais le malaise qu'on ressent, c'est qu'il semble y avoir un flottement dans les cours eux-mêmes. Il y a des cours moins avancés et d'autres plus avancés.

VO-VAN : Ce n'est pas ça. Si vous regardez par exemple les cours de physique, l'étudiant ou l'étudiante doit suivre *État solide 1*, puis *État solide 2* plus avancé. Vous voyez que les deux cours se suivent, mais c'est un programme de maîtrise; il ne s'agit que d'une suite dans les cours, donc une formation plus avancée.

GAGNON : Dans la société, il y a un besoin de formation dans des domaines spécialisés. Ceci se manifeste à différents échelons tant chez le personnel technique que chez le personnel professionnel. Les gens n'ont pas le temps, n'ont pas le désir, n'ont pas la possibilité de s'intégrer dans des programmes de formation qui peuvent durer deux années par exemple, comme une maîtrise. La tendance dans les universités est d'offrir des programmes de formation ponctuels et de courte durée qui répondent à des besoins précis. Le volet qu'on a développé à l'Université de Moncton est tout à fait pertinent et tout à fait valable. Les gens qui viennent suivre un cours à l'Université sont attirés par un programme de courte durée, soit l'équivalent de quatre mois par exemple. Dans un avenir plus ou moins rapproché, ce programme pourrait être suivi à temps partiel. Les gens font cette formation, après quoi ils ont le choix de continuer leur formation vers l'obtention d'un diplôme subséquent ou de réintégrer le milieu du travail. Dans cette dernière option, ils peuvent aussi revenir après quelques années poursuivre leur formation en vue d'un diplôme supérieur. Donc, c'est un peu ouvrir les bases de la formation à des programmes capables d'attirer une nouvelle clientèle, d'inciter des étudiants et des étudiantes à choisir notre Université. Enfin, ils ont la chance de s'inscrire à des programmes qui répondent à leurs besoins en fonction de leur milieu professionnel. C'est un peu ça l'idée.

MCKEE-ALLAIN : Je voulais apporter une précision au sujet des modèles auxquels on a fait allusion il y a un moment. J'aimerais préciser qu'il y a des diplômes dont le type et le contenu sont plus naturels. Permettez-moi tout simplement de rappeler que dans le cas de l'administration publique, on parlait de programmes existants et d'une banque de cours qui s'offraient uniquement à la maîtrise. Alors c'est peut-être une distinction qui fait qu'on percevait moins d'ambiguïtés à ce moment-là. Je pense qu'il faut tenir compte des deux volets.

R. LANDRY : Est-ce qu'un diplôme d'études supérieures nécessite des cours de 2^e cycle? Ainsi par exemple, si on ajoutait aux exigences du programme une formation en recherche et une thèse, est-ce qu'on serait prêt à donner le diplôme de maîtrise? Si les cours sont de 2^e cycle, il y aurait évidemment une formation en recherche et on pourrait ajouter la thèse pour avoir la maîtrise.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

VO-VAN : Nous avons cette option-là. À Dalhousie, par exemple, le programme qu'on appelle Maîtrise en Internet est donné dans une année, suivi d'un stage. Ici nous n'avons pas osé faire cela, parce que nous voulons être plus prudents par rapport à l'appellation du programme. Nous aimerions que ce soit un programme avancé, mais en ce qui concerne la maîtrise, personnellement, je verrais plutôt un programme avec une thèse.

R. LANDRY : Ma question est la suivante : si on ajoutait la thèse, est-ce que les cours prévus sont d'un niveau suffisamment élevé ou est-ce qu'on aurait des objections à donner la maîtrise?

VO-VAN : Pour moi c'est une question d'opinion, et je dirais que oui, pour le moment.

Vote sur R10

Pour 36

Contre 1

ADOPTÉE

Sur la R : 09 amendée

« Attendu que les programmes de certificat de 2^e cycle en technologie de l'information et le diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop) répondent à des besoins urgents et ponctuels de formation;

attendu que ces deux programmes seraient offerts selon une formule d'autofinancement;

*que le Sénat adopte le **Certificat de 2^e cycle en technologie de l'information** et le **Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop)** moyennant une évaluation desdits programmes après deux années complètes à partir du début de la livraison et portant plus particulièrement sur les aspects suivants : la valeur intrinsèque, la pertinence, l'efficacité, le lieu d'appartenance des programmes ainsi que leur synergie avec l'ensemble des programmes de l'Université. »*

BOISVERT : J'ai une question pour M. Vo-Van concernant les infrastructures. Les étudiants en génie et de la Faculté des sciences de l'éducation craignent que leur laboratoire d'informatique soit chambardé à cause des infrastructures qu'implique le nouveau programme. Qu'en est-il exactement?

VO-VAN : Je vais vous donner une réponse et je demanderais à Mme Yacout de confirmer au besoin. Après avoir discuté de l'espace requis pour le programme des technologies de l'information, il fut décidé que l'espace à la Faculté des sciences de l'éducation, réservé actuellement au laboratoire de technologie, pourrait servir aux programmes de T.I. Il fut également convenu avec les professeurs de génie que des appareils seraient déménagés dans des espaces prévus à l'École de génie. Nous mettons toutes les infrastructures requises en place pour le fonctionnement de ces appareils. Il n'est donc pas question d'enlever les laboratoires complètement, mais de déplacer des équipements pour que ce soit plus pratique.

BOISVERT : On parle ici de beaucoup de choses. Tout ce dont je veux m'assurer, c'est d'avoir la garantie qu'il y aura une synergie dans l'ensemble des programmes et que cela ne modifiera pas les autres programmes.

VO-VAN : Je ne pense pas que cela altère les autres programmes, au contraire, le programme de technologie en éducation s'en trouvera peut-être renforcé.

JOLICOEUR : J'ai plusieurs choses à dire, mais je m'aperçois qu'en discutant des éclaircissements apparaissent. J'espère que ça continuera à s'éclaircir jusqu'à la fin. Tout cela est sans doute associé au fait que c'est le premier exercice où on passe par la voie rapide. Disons qu'il aurait sans doute été mieux qu'on nous mette au courant de ces programmes

avant aujourd'hui. Ce qui n'a pas aidé, à mon point de vue, c'est qu'on soit allé aux médias pour annoncer les programmes avant qu'il ne soient discutés au Sénat. Cela m'a rappelé un peu les discussions de l'année dernière entourant le Plan d'ajustement. Je me rappelle qu'à ce moment-là une sénatrice s'était faite regarder avec de gros yeux par le VRER d'alors, parce qu'elle avait affirmé qu'on ne respectait pas le Sénat. C'est donc la deuxième fois qu'une situation semblable arrive. J'aimerais bien qu'on évite ce genre de situation à l'avenir.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

J'ai quatre points à soulever. Le premier concerne le niveau des cours. Les explications qui ont été données m'ont satisfait. Je peux comprendre le parallèle avec la maîtrise en études de l'environnement. Effectivement, quand on regarde les choses globalement, on peut voir que les cours sont de niveau de 2^e cycle, donc je suis prêt à accepter cet argument.

Mon deuxième point touche les frais de 250\$ par crédit. Étant donné que ces programmes ont été construits en fonction d'une clientèle extérieure, est-ce qu'on a pensé établir des frais différentiels, c'est-à-dire que les frais de scolarité pour les étudiantes et les étudiants réguliers seraient les mêmes pour ces programmes que pour les autres programmes de 2^e cycle, alors que les gens de l'extérieur, provenant du secteur privé ou d'un ministère, paieraient les frais totaux prévus. On pourrait aussi imaginer un système de bourses, qui correspondrait *grosso modo* au 10 000\$ des frais de scolarité, pour rendre ces programmes accessibles à des étudiants réguliers. Ceci me rappelle qu'un Comité sur la situation financière des étudiants et des étudiantes a été créé en mai dernier. Ce Comité a été mis sur pied au mois d'août et déjà au mois d'octobre, on crée des programmes pour les riches. Ce sont les mieux nantis qui vont pouvoir s'inscrire à ces programmes. Tout cela pour dire que si les étudiants s'opposent à cause des frais de scolarité, j'aurai tendance à les appuyer.

Un autre point que je veux soulever touche à l'autorité académique. Après une discussion avec M. Vo-Van cet après-midi, j'ai compris un peu mieux pourquoi on parlait d'un Comité de direction plutôt que d'un Comité d'études supérieures. À la maîtrise en environnement par exemple, qui est un programme multidisciplinaire, il existe un comité d'études supérieures multidisciplinaire réunissant des gens de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences de l'éducation, de l'École de génie, de l'École des sciences forestières et ainsi de suite. Selon les explications que m'a données M. Vo-Van, le Comité de direction, dont on parle dans la proposition, a les mêmes attributions qu'un Comité d'études supérieures. Si on me confirme cela avant de voter, je serai satisfait.

Le dernier point de mon intervention concerne les professeures ou professeurs qui seront embauchés de façon contractuelle. Dans le procès-verbal du Comité conjoint, on dit : « en ce qui concerne les trois professeurs, ce ne seront pas des postes réguliers en voie de permanence au début ». Pour ma part, je n'accepte pas la création de postes qui ne conduiront pas éventuellement à la permanence, sauf dans des cas particuliers de programmes regroupés ou des choses comme ça. Je doute qu'il y ait des gens dans nos disciplines qui accepteraient cela. Associée à la permanence d'emploi il y a aussi la liberté académique, qu'on le veuille ou non. J'ai fait état d'un dossier récemment au sujet de la *Technical University of British Columbia* où il n'y a pas de liberté académique ni de permanence d'emploi. Les universités de la Colombie-Britannique, du Canada et d'ailleurs ont signifié leur désaccord total devant cette situation. Il est évident pour moi que la liberté académique est essentielle et je ne peux pas imaginer qu'on crée un programme dans lequel les professeures et les professeurs embauchés ne seront pas mis sur la voie de la permanence d'emploi. Je ne peux pas accepter ce précédent. J'espère qu'il y aura une clarification à ce sujet, sinon je devrai voter contre la proposition, même si je suis d'accord avec l'idée de la pertinence des technologies de l'information.

VRER : Le professeur Jolicoeur a touché un certain nombre de questions fondamentales qui méritent notre attention et des clarifications. D'abord, en ce qui concerne les frais de scolarité, c'est une question qui a déjà été soulevée. Elle a d'ailleurs été discutée à tous les niveaux avant d'arriver à la proposition que vous avez devant vous. Comme vous le savez, le programme doit s'autofinancer avec les conséquences que cela peut avoir. Le point que vous avez soulevé est très important. Quand nous avons examiné les effectifs possibles en termes de clientèle pour ce genre de programme, nous avons constaté qu'un pourcentage élevé devrait nous arriver de l'industrie, mais l'expérience nous démontre qu'il y a aussi un certain nombre de diplômés récents des universités qui décident de poursuivre leurs études en s'inscrivant à des programmes comme ceux-là. Même si le document ne le précise pas, il y a dans la proposition financière touchant ces programmes une intention d'offrir un certain nombre de bourses, afin de permettre à des étudiants et à des étudiantes, qui ne peuvent pas compter sur des employeurs pour les aider, à avoir accès à de l'aide financière. L'ordre de grandeur des bourses n'a cependant pas encore été fixé.

Dans une note que vous avez diffusée récemment dans la communauté universitaire, vous avez soulevé des questions par rapport à l'autorité d'un éventuel Comité consultatif et au sujet du Comité de direction qui était proposé. En ce qui concerne le Comité consultatif, l'objectif est le même qu'ailleurs à l'Université où des comités semblables existent. Un comité consultatif est en somme une antenne pour le secteur et pour des employeurs, qui permet de connaître un peu les tendances du marché, etc. On essaye dans la mesure du possible de se servir de ces gens-là comme ambassadeurs pour faire la promotion du programme, assurer le placement, etc. En ce qui concerne le Comité de direction, il serait tout à fait acceptable de modifier cet élément de la proposition. Lorsqu'on a bâti la proposition, il y

avait un comité de direction formé de professeurs de l'Université intéressés de près ou de loin aux technologies de l'information. L'intention était de faire ce que vous avez suggéré, c'est-à-dire de mettre sur pied un comité d'études supérieures, selon le modèle de celui de la maîtrise en environnement. Cela fait d'ailleurs partie des Statuts et règlements de l'Université en ce qui concerne les études supérieures et de la recherche. La composition de ce comité d'études supérieures pourrait suivre un peu le modèle de composition du comité de direction et être composé de professeurs et professeures de diverses facultés afin de créer des synergies pour la livraison de ce programme.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

En terminant, la question du statut des professeurs et professeures est probablement le point le plus important que vous avez soulevé aux yeux d'un grand nombre. D'abord, il faut comprendre que deux personnes ont déjà été embauchées suite à l'obtention d'une subvention du gouvernement pour aider la Faculté à bâtir la proposition de programmes. Il s'agit là de gens qui ont été payés à même la subvention reçue des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada. Au moment d'embaucher ces gens, nous ne pouvions pas, vous comprendrez sûrement, leur donner un contrat de professeur, puisqu'aucun programme n'existait alors. Ils ont donc reçu un contrat qui n'est pas un contrat de professeur avec un rang professoral. Évidemment, le jour où le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs accepteront cette proposition, il faudra revoir le contenu de ces contrats, parce que nous aurons besoin de professeurs pour offrir ces programmes. Comme les gens recrutés possèdent les qualifications nécessaires pour enseigner ces cours, nous avons l'intention de réouvrir les contrats et d'examiner la possibilité d'accorder à ces personnes des contrats de professeurs. Vous soulevez également une autre question concernant le statut de professeur contractuel versus le statut de professeur en voie de permanence. Ceci pose une difficulté temporaire. Le Comité conjoint a jugé qu'il était important d'évaluer ces programmes après deux ans, parce qu'une fois cette période écoulée, on devrait savoir si effectivement ils sont rentables, s'ils sont pertinents, s'il y a une clientèle, enfin si leur valeur est confirmée. À ce moment-là, il faudra prendre une décision quant à la possibilité de transformer les postes de professeurs contractuels en des postes de professeurs sur la voie de la permanence. Nous voulons d'abord éprouver la pertinence des programmes avant de confirmer le statut régulier des professeurs qui pourraient être recrutés. Ce n'est peut-être pas la situation idéale, mais je vous donne le contexte dans lequel le dossier a été monté. Je crois que cela clarifie un certain nombre de points qu'a soulevés M. Jolicoeur. Des collègues qui ont participé au développement de cette proposition pourraient peut-être ajouter à ce que j'ai dit.

RECTEUR : Mon intervention porte sur la question des frais de scolarité. Les programmes dont nous parlons sont autofinancés au moins pendant les deux premières années et nous ne recevons aucune subvention de la CESP. Les frais de livraison des programmes à l'Université sont d'environ 10 000\$ et, puisque nous ne recevons pas de subvention pour les programmes proposés, la clientèle étudiante doit payer le coût réel des programmes. Si nous ne faisons pas cela, il sera impossible d'offrir ces nouveaux programmes. Imaginez les réactions si nous disions que les diplômés de l'Université devraient peut-être avoir une faveur en s'inscrivant à ce programme à un taux de scolarité comparable à ce qui se pratique actuellement à l'Université. Tant que ces nouveaux programmes ne seront pas subventionnés comme l'ensemble des autres programmes, l'Université ne pourra les offrir que selon les règles établies dans la proposition. Autrement, cela voudrait dire que nous utilisons les subventions reçues pour les autres programmes afin de subventionner ces deux nouveaux programmes.

VO-VAN : Au sujet des frais de scolarité, j'aimerais vous rappeler qu'on travaille aussi à trouver des sources de financement pour les étudiants. Des compagnies ont été invitées à parrainer des étudiants. Au moins une s'est montrée intéressée. On prévoit également rencontrer le ministère des Ressources humaines pour solliciter sa participation.

PONDANT : J'aimerais répondre à une allégation qui a été faite de voter contre le programme. En tant qu'étudiant, je suis devant un dilemme en ce sens que d'un côté on nous propose un nouveau programme; c'est le côté gagnant, mais de l'autre, on nous propose 250\$ le crédit, ça c'est un peu excessif. Les programmes proposés sont très intéressants, mais les coûts qui s'y rattachent risquent de les compromettre. Vous comprendrez que c'est difficile pour nous de prendre une position.

Président d'assemblée : M. Jolicoeur, votre intervention a soulevé toutes sortes de réactions. Avant de passer la parole à d'autres, je vais vous demander comment vous recevez tout cela.

JOLICOEUR : Premièrement, je préciserais que je n'ai pas invité les gens à voter contre la proposition. J'ai tout simplement dit que je me sentais relativement sensible à la position des étudiants et des étudiantes. Et pour revenir à ce que je disais au début, plus on parle, plus les choses deviennent claires. J'avais bien sûr un souci au sujet de l'accessibilité au programme, mais les discussions m'ont rassuré. C'est la même chose pour ce qui est du Comité d'études supérieures, du Comité de direction et du Comité consultatif. Est-ce que je dois comprendre, en ce qui concerne le statut des professeurs, qu'advenant une évaluation positive de ce programme, il deviendrait un programme régulier de l'Université et qu'à ce moment-là on régulariserait la situation des deux professeurs en les mettant sur la voie de la permanence?

VRARH : Je crois que votre préoccupation est tout à fait légitime. Nous voulons bien sûr en faire un projet pilote qui aura un grand succès. Il n'y a pas de doute que si tout marche comme prévu, ce programme deviendra comme les autres programmes de l'Université et

que nous voudrions placer les professeures ou professeurs sur la voie de la permanence. Mais vous comprendrez qu'il y a un risque à ce moment-ci et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas embaucher tout de suite des gens en voie de permanence. Si tout fonctionne bien et que les inscriptions le justifient après l'évaluation dans deux ans, le programme deviendra un programme permanent et vous pouvez être assuré que nous suivrons la même formule que pour les programmes réguliers.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

BOUCHER : Je ne sais pas si ma question est encore pertinente, après toute cette discussion. Après avoir lu la justification de ces programmes et la description des cours, j'ai des réticences à accepter le certificat comme études de 2^e cycle. J'aimerais savoir s'il y a à l'Université une définition cadre de ce que serait un certificat de 2^e cycle à partir duquel on pourrait s'entendre. De plus, si à l'avenir on voulait créer de nouveaux programmes, tenter de nouvelles initiatives, on aurait un cadre sur lequel s'appuyer pour dire voici, ceci est vraiment de 2^e cycle.

GAGNON : L'expression « *Besoin de personnel hautement qualifié* », est celle qu'on utilise habituellement pour les étudiants et étudiantes qui suivent une formation de cycle supérieur. Il faut voir ces programmes comme une valeur ajoutée à une première formation de spécialisation, qu'elle soit en art, en traduction, en génie, en éducation, peu importe. Aujourd'hui, les entreprises, les gouvernements, les gens qui embauchent des diplômés des universités demandent des spécialisations. Mais de plus en plus, quand on regarde les descriptions d'emploi, on voit que la spécialisation doit s'ajouter à d'autres connaissances traditionnelles qui sont habituellement acquises dans les formations de 1^{er} cycle. Dans la question qui nous concerne, la formation offerte dans les programmes proposés se situe au niveau d'une spécialisation en technologies de l'information, d'où le besoin de personnel hautement qualifié. Pour ce qui est de l'appellation du Certificat de 2^e cycle et du Diplôme d'études supérieures, l'an passé le Conseil de la FESR, sur recommandation du Comité des programmes de cycles supérieurs, a présenté une proposition qui a été adoptée au Sénat à l'effet que les programmes de cycles supérieurs ayant environ 15 crédits seraient nommés Certificats de 2^e cycle, tandis que ceux d'environ 30 crédits seraient nommés Diplômes d'études supérieures.

VO-VAN : J'aimerais peut-être compléter en parlant du contenu des cours. La description des cours faite ici correspond à des contenus génériques afin de ne pas privilégier une technologie quelconque. Si je prends par exemple un cours donné au niveau de la maîtrise en internet à Dalhousie University qui s'appelle *Introduction to computer network*, c'est une sorte d'élément de technologie de l'information et pourtant, je crois que dans l'ensemble nous sommes en présence d'un diplôme d'études supérieures. Il faut comprendre aussi qu'il y a des changements extrêmement importants qui s'opèrent actuellement dans les méthodes de travail reliées aux nouvelles technologies. Avec ce programme-ci on pourrait introduire ces nouvelles méthodes de fonctionnement avec les technologies de l'informoute.

BOUCHER : Les réponses qu'on me donne ne me convainquent pas nécessairement. Il faudrait aussi considérer les conditions d'admission à ces programmes. Je ne suis pas sûr qu'avec quatre mois d'études après un baccalauréat une personne puisse être considérée hautement qualifiée.

MORENCY : Tout à l'heure, je reprochais surtout au programme de certificat de n'être pas assez exigeant, mais je vais reprocher à l'autre de l'être peut-être un peu trop. Si on regarde les cours de la 2^e partie du Diplôme d'études supérieures en technologies de l'information, on voit dans la deuxième partie, qui peut durer quatre mois si j'ai bien compris, qu'on a un programme de 24 crédits. Je comprends très bien que les internautes ne dorment pas beaucoup, mais ce programme me semble très chargé. Heureusement qu'il y a un stage coopératif à la fin, ils pourront peut-être souffler un peu. Il semble y avoir un déséquilibre dans le programme.

GAGNON : Juste une petite réponse rapide. Nous avons remarqué en faisant l'ébauche de ce document que la présentation pouvait porter à confusion. La question des quatre mois de formation dans la première et la deuxième partie doit être considérée en termes de crédits, parce qu'au niveau du certificat il y a des cours à option aussi qui ne font pas partie des cours obligatoires de la première partie du Diplôme d'études supérieures. Donc, il y a 18 crédits de formation en quatre mois pour le certificat et 38 crédits de formation en 8 mois pour le DES suivi d'un stage de quatre mois. La programmation sera faite, si le Sénat approuve le programme naturellement, et les crédits seront distribués de façon uniforme sur l'ensemble de la durée des programmes.

CHIASSON : J'ai deux questions. La première se rapporte aux coûts. On a dit que c'était un programme autofinancé, mais je n'ai vu dans la prévision budgétaire aucune provision pour les bourses. Le VRER a parlé d'un autre document qui expliciterait l'aspect monétaire des programmes. Est-ce qu'on doit en déduire que les bourses seraient prises à même le fonds général de bourses de l'Université?

VRER : Je comprends votre préoccupation, mais si vous regardez un peu la proposition financière, vous remarquerez qu'il y a un surplus annuel. La brochure annonce un certain nombre de bourses d'une valeur de 1 000 et 2 000 dollars chacune. Ces bourses seraient

prises à même les fonds d'opération du programme ou des revenus des programmes en question, mais sûrement pas des fonds de bourses de l'Université.

CHIASSON : Ma deuxième question porte sur les contrats de professeurs. Est-ce que ce sont les deux postes qui seraient régularisés ou les deux personnes qui obtiendraient le statut de professeurs placés sur la voie de la permanence?

VRARH : Ce sont évidemment les postes qui seront régularisés.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

CORMIER : Je constate que ce nouveau programme répond à un besoin et je suis contente de voir que l'Université veut capitaliser sur ce besoin, mais deux choses m'inquiètent un peu. D'une part, en tant que sénateurs et sénatrices nous manquons grandement d'information plus particulièrement sur la question des bourses. Sachant que la FESR a un surplus d'au-delà de 100 000 dollars, on pourrait peut-être suggérer que cette somme soit utilisée pour des fins de bourses. D'autre part, comme c'est un programme qui coûte très cher à implanter et à maintenir à jour en raison des coûts du matériel informatique, je ne vois pas comment on va réussir à le rendre autosuffisant. Et si ces programmes devaient être éliminés après deux ans, ça pourrait coûter cher aux étudiants et aux étudiantes ainsi qu'à l'Université elle-même. Enfin, il n'est pas très rassurant, suite à ce que disait M. Vo-Van, de penser qu'une compagnie pourrait s'engager à donner de l'argent à l'Université pour lui permettre d'offrir ces programmes. Comment assurer alors l'indépendance de l'Université quant au contenu du programme et des cours?

N. LANDRY : J'essaye de me situer un peu par rapport à la direction qu'on vient de prendre pour la formation en haute technologie. À Shippagan, nous avons discuté de ces nouveaux programmes en technologie de l'information et nous avons dressé un petit tableau pour avoir une idée du nombre de cours et de baccalauréats reliés à l'informatique. Comme vous savez, il y en a plusieurs. Je comprends très bien que l'Université doive se positionner par rapport à la technologie de l'information, mais est-ce que quelqu'un peut, d'une manière claire, précise et concise, m'aider à discerner dans tous ces cours les types de formation, les objectifs de formation, les débouchés pour les diplômés et m'expliquer comment les personnes sont formées de manière différente pour autant d'ouvertures et de créneaux différents sur le marché du travail. M. Fontaine a parlé de rationalisation, un autre a parlé de flottement, ce sont deux termes que j'ai reconnus. J'aimerais qu'au cours des prochains jours, des prochaines semaines, on se penche sérieusement sur toute cette question. On parle depuis deux ans d'un plan de restructuration et d'un plan d'ajustement, parce qu'il y a des dédoublements, des chevauchements dans les cours. Il ne faudrait pas tomber dans le même piège avec ces programmes-ci. En ce qui me concerne, je peux m'asseoir, lire mes documents et arriver à saisir les objectifs. Mais de l'extérieur, ce n'est pas facile de discerner tout cela.

QUELETTE : J'ai lu attentivement les documents et c'est la première fois, ici, qu'il est question des mots « projet pilote » pour qualifier les nouveaux programmes dont on parle. J'en suis content. Si on l'avait précisé au départ, beaucoup de nos préoccupations n'auraient probablement pas existé. Deuxièmement, comme c'est un projet pilote, je comprends pourquoi on a fait les choses un petit peu en bousculant, je dirais, les habitudes. C'est peut-être bien de se faire bousculer, sauf qu'il y a beaucoup de questions qui sont soulevées autour de la table au sujet de la synergie, des dédoublements, etc. Plusieurs questions sont sans réponse. À quelle unité académique sont rattachés les deux professeurs en question? Qui les a embauchés? Qui a fait la recommandation? Normalement, il y a un processus à l'Université pour l'embauche des professeurs. S'il avait été de premier cycle, le programme qu'on a devant nous serait venu d'une instance départementale et facultaire avec les recommandations appropriées. Nous serions rassurés sur de nombreux points tels que la synergie et la qualité du programme et cela nous permettrait aujourd'hui d'en discuter avec beaucoup plus de sérénité. Avec la réforme du 2^e cycle, nous constatons maintenant que la voie est beaucoup plus rapide, mais cela nous cause des problèmes, quand ça bloque. Si le processus normal avait été suivi, nous n'aurions probablement pas d'embouteillage et nous arriverions peut-être plus rapidement à destination. Nous devons nous interroger au niveau du Sénat, à savoir si c'est une bonne chose que les programmes de 2^e cycle proviennent directement de la Faculté des études supérieures, sans au préalable avoir eu un visa, une consultation, même une autorisation des instances concernées. Je pourrais poursuivre longuement, mais je pense que les discussions entourant ce nouveau projet a permis de soulever un bon nombre de questions.

Président d'assemblée : Si nous ne voulons pas que ce débat s'éternise, il ne faudrait pas qu'on se mette à réagir les uns aux autres. S'il-vous-plaît, essayez de regrouper vos interventions, quand vous avez votre droit de parole. Je m'aperçois que j'ai été un peu mou de vous laisser réagir au fur et à mesure. M. Vo-Van, gardez vos réactions et vous répondrez aux gens après.

LECLERC : J'ai trois questions qui ont trait à la clientèle et à la situation financière des étudiants. On constate que la situation financière de plusieurs de nos étudiants s'est détériorée au cours des dernières années et je pense que c'est très dramatique. De façon générale, on a fait allusion à l'existence d'une étude sur les besoins financiers des étudiants et des étudiantes. Est-ce que la clientèle dans les programmes de Dalhousie et de Carleton est formée de jeunes diplômés ou de personnes déjà associées à des organisations d'employeurs qui peuvent défrayer les frais de scolarité? Dans ces programmes à Dalhousie et à Carleton, est-ce que sur le plan des frais de scolarité les jeunes diplômés sont traités différemment de

ceux qui sont supportés par un employeur? Et troisièmement, le contingentement que vous prévoyez aurait-il pu être de deux types, c'est-à-dire un contingent de jeunes diplômés et un contingent d'étudiants composés de personnes qui sont supportées par des organisations?

VO-VAN : Je pense que le dossier concernant le financement des étudiants est important. En ce qui concerne la clientèle dans les autres universités, selon l'information que j'ai reçue, ce sont des gens qui ont déjà un baccalauréat et qui sont sur le marché du travail. Les statistiques que j'ai en main sont partielles, donc je n'ai pas le portrait exact, parce qu'ailleurs aussi on commence ce programme.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

LECLERC : Dans ce cas-là, il ne serait pas difficile pour vous d'avoir deux contingents d'étudiants, l'un formé de jeunes diplômés, l'autre de personnes venant de l'extérieur, qui paieraient des frais de scolarité différents.

VO-VAN : Pour le moment, ce n'est pas prévu. Les autres universités n'ont pas cette option-là non plus. Mais comme je vous le disais, il reste à trouver des fonds pour rendre ces programmes accessibles aux jeunes au moyen de bourses.

LEQUIN : Une question un peu technique. À la page 45, on dit que pour le diplôme d'études supérieures il y a 24 crédits de cours, alors que pour le stage industriel il n'y a aucun crédit. Pouvez-vous m'éclairer?

GAGNON : Les 24 crédits s'ajoutent aux 14 crédits de la première partie. Par ailleurs, c'est la norme au niveau national de ne pas comptabiliser de crédits pour un stage coopératif, même si c'est une exigence essentielle pour l'obtention du diplôme.

RECTEUR : Je suis content du niveau de la discussion et du sérieux avec lequel on discute ce programme-là. Nous sommes devant une innovation importante et, devant l'inconnu, il est normal d'avoir des hésitations et de craindre de prendre des risques. Je pense que nous avons beaucoup discuté des risques et c'est correct que nous le fassions. La résolution, comme elle est formulée, tient compte du fait que nous avançons dans un territoire relativement inconnu et c'est pour cette raison que nous parlons d'une évaluation, non pas au bout de cinq ou de huit ans, mais au bout de deux ans pour rapidement corriger le tir si nécessaire. J'inviterais l'assemblée en ce moment à penser un peu à la conséquence de l'absence de ce programme plutôt qu'au risque si nous l'implantons. Comme vous le savez, la situation dans cette industrie évolue très rapidement. Nous avons énormément de difficulté à suivre cette évolution, ce qui fait que même au Canada nous devons importer une main-d'oeuvre hautement professionnelle de l'extérieur, parce que le pays ne possède pas les ressources humaines nécessaires pour satisfaire aux besoins de la haute technologie. Dans la francophonie canadienne, aucune université n'offre ce programme. Cela veut donc dire que s'il n'est pas offert ici, nous acceptons en quelque sorte que notre population s'en aille étudier dans les universités anglophones ou dans des institutions privées, à un coût de 21 000\$, et en anglais à part ça. Reculer devant ce programme ne va pas sans conséquence. C'est comme si nous disions que ces nouvelles technologies sont pour quelqu'un d'autre. Tout ce que nous avons dit jusqu'à maintenant est vrai, c'est-à-dire qu'il est important d'être prudents, de faire les vérifications nécessaires et de bien mesurer les risques, mais ne pas accepter ce programme aurait des conséquences très importantes pour la francophonie canadienne et pour notre province. Ou les nouvelles technologies vont nous échapper complètement, ou nous allons nous impliquer à un niveau hautement professionnel et c'est la réponse de l'Université à ce défi-là.

CARON : Je dois ajouter peut-être au commentaire de Nicolas qu'effectivement nous avons discuté ce projet à Shippagan et nous avons reconnu assez rapidement la pertinence pour l'Université de Moncton de se positionner par rapport aux technologies de l'information. Aujourd'hui, on a répondu à plusieurs questions que nous nous étions posées. Je reprendrai cependant le commentaire de Nicolas à l'effet que, hormis la distinction de 1^{er} et de 2^e cycle, je trouve important que l'Université précise sa vision, particulièrement en ce qui a trait à la livraison de ces programmes, à savoir, par exemple, dans quelle faculté les technologies de l'information vont se retrouver. Quand une décision aura été prise, il faudra s'assurer d'avoir des programmes de qualité, bien circonscrits et non des cours dispersés dans un ensemble de programmes. Il m'apparaît important que l'Université ait une vision claire en ce qui concerne la livraison de cette formation et l'intégration de cette formation dans ses propres programmes d'enseignement. Une question additionnelle, qui n'a été touchée que très brièvement au cours de la discussion, porte sur la possibilité que ces nouveaux programmes soient offerts à temps partiel par le secteur de l'Éducation permanente. Je peux vous dire qu'il y a actuellement une demande de la population francophone et acadienne des régions éloignées des centres universitaires, qui n'a pas les moyens de s'inscrire un an à temps plein dans un secteur comme celui-là, mais qui aimerait pouvoir y accéder à temps partiel.

VO-VAN : Je vais répondre brièvement à la dernière intervention concernant le temps partiel. Actuellement, nous n'avons pas inclus cela dans la proposition, parce que nous craignons un manque de ressources, ce qui pourrait créer des problèmes plutôt que d'ajouter une notion intéressante. Je pense que cette dimension-là devrait être ajoutée plus tard après avoir examiné toutes les implications. Je vous dirais que d'autres universités visent également des cours non crédités dans ce domaine, par exemple Carleton. Alors, si l'Université se lance dans les technologies de l'information, il faudrait penser à une université virtuelle également. Je crois que la prochaine étape serait de donner les cours à distance non seulement à Shippagan ou à Edmundston, mais aussi à n'importe qui. C'est sûrement une approche à considérer. En ce qui concerne la duplication et la synergie dans les différents programmes, nous nous sommes posés nous-mêmes cette question. Afin d'éviter les duplications et de créer une synergie avec les autres facultés et écoles, nous avons invité dès le début la Faculté d'administration, l'École de génie, la Faculté des sciences et plus spécifiquement le Département d'informatique à éviter dans la mesure du possible les duplications. Donc, en autant que faire se peut, nous allons éviter les duplications et créer un programme qui s'adresse à des clientèles différentes et qui répond à des besoins différents.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

D'JAOUED : Ce que j'ai compris dans la description de ce programme, c'est qu'il comporte une formation « à la carte ». Il répond à un besoin qui se fait sentir dans le milieu et, comme c'est l'Université qui offre le programme, il est sanctionné par un diplôme. Personnellement, je ne vois aucun problème avec ce programme que je considère d'ailleurs comme un programme innovateur, parce que l'Université innove en quelque sorte en ce sens qu'elle ne s'enferme pas dans des procédures qu'elle utilisait auparavant. Puisque c'est un programme de technologies de l'information, je ne vois pas, suite à la réponse de M. Vo-Van, quels sont les problèmes matériels qui en empêcheraient la livraison dans les autres campus.

MALLET : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires qui ont été faits jusqu'à maintenant et c'est très intéressant, parce qu'on s'aperçoit qu'on est en train de se lancer dans une ère nouvelle. C'est clair, quand on se lance dans du défrichage, qu'il y a des préoccupations de part et d'autres et je remarque qu'il y en a qui ont des préoccupations légitimes. Pour les étudiants, par exemple, comment vont-ils faire pour se joindre à ce programme-là. Il y a des préoccupations du côté des professeurs qui se questionnent au sujet du processus et qui se demandent comment les professeurs vont se joindre au corps professoral.

Pour ma part, je vois que ce programme s'adresse à différentes clientèles : c'est d'abord un programme qui répond à un besoin de la société et à ses travailleurs adultes, mais je le vois aussi comme un programme qui, à court terme, pourrait être adapté aux étudiants du Campus. Cependant, il ne faudrait pas, parce qu'on a des appréhensions, refuser d'aller de l'avant. Si nous n'allons pas de l'avant, je pense que nous ratons une excellente occasion. Vous savez que l'an passé le gouvernement provincial a réduit les subventions aux universités de l'ordre de 1 à 2 millions de dollars et même plus, peut-être que ce sera plus dans le futur. Pour ceux qui disent qu'on devrait garder cet argent pour des besoins particuliers de la société, je pense que ceci est un bel exemple de besoins particuliers. À mon point de vue, le montant injecté dans ce nouveau programme correspond en quelque sorte à ce qui n'a pas été mis dans le système de l'Université. C'est donc une chance que nous avons d'aller chercher de l'argent neuf en développant de nouveaux programmes. Autrement, c'est perdu. Il y a aussi des préoccupations quant aux dédoublements, du fait qu'un certain nombre de programmes existent déjà dans le domaine de l'informatique. Là aussi nous avons du défrichage à faire, puisque nous entrons dans un domaine assez nouveau. Je peux vous dire que, dans le moment, nous avons un programme de baccalauréat ès sciences en informatique appliquée devant le Comité des programmes. C'est un programme tout à fait complémentaire aux programmes dont nous parlons. Notre programme en informatique appliquée s'adresse d'abord aux étudiants du 1^{er} cycle, mais dans des créneaux qui sont très apparentés à ceux que nous venons de voir. Nous parlons de programmation, d'internet, de réseaux, etc. Je vois les programmes de technologies de l'information comme complémentaires au programme que nous nous proposons d'offrir à nos étudiants à partir de l'année prochaine. À un moment donné, cela pourrait être intéressant de voir comment jumeler ces deux programmes pour arriver à une meilleure livraison de la formation. En ce qui me concerne, je suis très positif, même si j'ai beaucoup de préoccupations. Je pense qu'avant longtemps, on aura répondu à toutes mes questions. Une autre préoccupation qui a été soulevée touchait l'encadrement des professeurs. Je sais qu'on n'y a pas répondu tout à fait aujourd'hui, mais je peux vous dire que, s'il y a un problème d'encadrement, la Faculté des sciences par son Département d'informatique est prête à s'en occuper.

YACOUT : Je vais essayer de rassurer les sénateurs, les sénatrices, les étudiants et les étudiantes à propos des locaux. Suite à la discussion de ce point il y a eu une entente, une

promesse de la part du Doyen de la FESR, que les équipements qui sont maintenant dans le laboratoire de technologie seront préservés. Il faut d'abord dire que ce ne sont pas tous les locaux de ce laboratoire qui seront utilisés par notre programme de technologies de l'information, mais seulement la partie du laboratoire qui contient des machines et des outils. J'ai eu la promesse que ces équipements seront déplacés et maintenus à l'École de génie. Il y aura aussi un système de sécurité pour ces locaux et l'aménagement sera pris en charge par la FESR. Même si je ne vois pas la prévision budgétaire dans la partie qui parle de l'aménagement, je suis prête à croire le Doyen de la FESR sur parole et à avoir foi en sa personne.

VO-VAN : Textuellement, ce que je vous ai dit, c'est que les équipements dans les laboratoires seront déplacés et que cela ne se fera pas aux frais de l'École de génie.

YACOUT : Mes deuxième et troisième commentaires sont reliés. Mon deuxième commentaire porte sur une préoccupation de Serge Jolicoeur et à laquelle personne à ma connaissance n'a répliqué. C'est la question d'aller aux médias avant que le programme ne soit accepté au Sénat. J'appuie la dénonciation de cette façon d'agir qu'a faite M. Jolicoeur. En tant que sénateurs et sénatrices, nous ne voulons pas mettre l'Université dans une position devant les médias où un programme qui a été annoncé soit refusé, mais j'aimerais que ce genre de situation ne se reproduise pas à l'avenir. Mon troisième point touche aux structures de l'Université et pose une interrogation au sujet de la lourdeur des démarches au Sénat pour faire avancer un projet rapidement.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

En dépit de toutes ces préoccupations, je suis prête à accepter de nouvelles idées et je souhaite que l'Université continue de nous soumettre des idées innovatrices. Dans le cas des programmes qui nous sont présentés aujourd'hui, il faut reconnaître que beaucoup d'efforts ont été faits pour les préparer et proposer un projet innovateur. J'espère que les décisions qui seront prises ne finiront pas par décourager d'autres personnes qui voudront dans le futur proposer des projets innovateurs. En définitive, l'École de génie appuie fortement ce nouveau programme.

VRER : J'ai écouté avec grand intérêt la discussion et je crois que ce qui a été dit aujourd'hui a également été mentionné par plusieurs autres instances sur deux plans, d'abord sur le plan de la pertinence et de l'aspect innovateur de ce programme et ensuite sur celui des contenus. Nous avons là un programme qui devrait assurer à l'Université une place dans le domaine des nouvelles technologies offertes dans les universités. En ce qui me concerne, je ne pense pas qu'il y a eu autour de la table des objections importantes quant à la pertinence d'introduire dans notre Université des programmes de cette nature-là. C'est la raison pour laquelle, lorsque le Comité conjoint a choisi de faire une recommandation positive pour l'introduction de ces programmes et de l'acheminer au Sénat, il a voulu qualifier la recommandation par rapport à un certain nombre de clauses et s'assurer qu'une évaluation serait faite après deux ans. Mon collègue Roger Ouellette a mentionné que j'avais utilisé l'expression « projet pilote ». Si je l'ai fait, ce fut dans la foulée du discours qui n'était pas écrit, parce qu'effectivement je crois qu'il faut faire cette nuance entre ce qui est proposé, c'est-à-dire qu'ici on a un programme différent des programmes habituels qu'on amène devant le Sénat. C'est un programme différent en ce sens que son financement n'est pas assuré de la même façon que le financement des autres programmes réguliers de l'Université. Je pense que ceci est une composante importante. Deuxièmement, c'est aussi un programme qu'on a préparé au niveau de la Faculté des études supérieures et de la recherche, et à cet effet, je crois qu'il y a des différences par rapport à la façon qu'on a pu dans le passé introduire des propositions de programmes de 2^e et 3^e cycles au Sénat. Pour toutes ces raisons, je crois qu'il était utile d'exprimer nos points de vue, mais il ne faudrait pas maintenant perdre le « *momentum* ». Puisque le contexte est différent de celui d'une proposition régulière, nous avons voulu prendre toutes les précautions nécessaires pour dire qu'après deux ans nous examinerions l'ensemble de ce programme, en ce qui a trait à sa valeur intrinsèque, son lieu d'appartenance et sa synergie avec les autres programmes de l'Université. Je crois que c'est finalement cet élément de la proposition qui reflète en quelque sorte un bon nombre des préoccupations qui ont été exprimées autour de la table sur la question.

Maintenant, je voudrais répondre à un certain nombre de commentaires que le professeur Ouellette a faits et sur lesquels il n'y a pas eu de réaction. Il a parlé, entre autres, de bousculer les habitudes. Ce que je voudrais dire par rapport à cela, bien que je n'aie peut-être pas saisi complètement le fond de sa pensée, c'est qu'en aucun cas dans l'élaboration et l'acheminement de ces propositions aux différentes instances concernées, nous n'avons court-circuité le processus. Je crois que toutes les étapes prévues pour l'adoption des programmes ont été respectées. J'admets que ce processus s'est peut-être déroulé dans un temps record, et si c'est cela que le professeur Ouellette veut dire quand il parle de bousculer les habitudes, alors je dis chapeau! On a souvent dit qu'il y avait une certaine lenteur dans notre fonctionnement. Dans le fond, nous avons ici la démonstration que lorsque nous devons agir rapidement, nous sommes capables de le faire. Nous pouvons développer et acheminer rapidement un programme au Sénat académique tout en respectant la procédure qui doit être suivie. Il y a, je crois, un autre élément qui a été exprimé par quelques personnes au sujet du dédoublement. On a mentionné par exemple le diplôme en technologie des multimédias. Avec l'émergence d'un certain nombre de propositions qui nous arrivent, soit du premier cycle, soit du deuxième cycle comme dans ce cas-ci, par rapport à des programmes qui visent la formation au niveau des technologies et de l'informatique de façon générale, je pense que c'est une préoccupation que nous devons avoir comme Université. Nous ne pouvons pas commencer à aller dans toutes les directions. Il nous faut essayer de voir à un ensemble par rapport aux différents programmes de formation qui sont liés à ces domaines de connaissances. L'esprit de la résolution du Comité conjoint dans les deux dernières lignes de la proposition fait référence à cela. Ce que je peux certainement suggérer à ce moment-ci, c'est de prendre le recul nécessaire pour examiner l'ensemble de la problématique par rapport aux programmes ayant des composantes d'informatique et de nouvelles technologies, afin de rationaliser au maximum et d'optimiser les énergies et les ressources affectées à ce genre de programmes et à l'enseignement des connaissances appropriées dans ces domaines. Je crois que le débat a été serein et je pense qu'il a rendu justice à la proposition, à la qualité du travail qui a été présenté ici.

Vote sur R09 (amendée) Pour 31 Contre 2 Abstentions 4 ADOPTÉE

Pause de 16 h 16 à 16 h 30.

Président d'assemblée : Je veux vous parler de l'ordre du jour. D'abord, il y a des étudiants qui m'ont dit que leur lettre est encore sur la table. Deuxièmement, on m'a dit que le calendrier universitaire, c'est maintenant ou jamais. Troisièmement, la question de la présidence d'assemblée pour la prochaine réunion doit être réglée. Il y a le recteur aussi qui me dit que les invités doivent être ici à 16 h 30.

9.2.1 Programmes de technologie de l'information (suite)

RECTEUR : La présidente du Conseil, Marcelle Fafard-Godbout, est arrivée. Elle attend notre invitation pour se joindre à nous.

Président d'assemblée : Tous ces points peuvent prendre du temps. C'est votre ordre du jour, qu'est-ce que vous en faites? Êtes-vous d'accord pour aborder la question du calendrier? Nous sommes en train de discuter des arguments pour la conduite de nos délibérations. Alors vous avez ces deux points, le calendrier d'une part et les étudiants qui jugent essentiel, d'autre part, de discuter immédiatement de leur lettre.

10. CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Voir le Document G, p. 1

VRER : Le calendrier universitaire que vous avez devant vous a été préparé par le registraire et je crois qu'il a été examiné et amendé par le BDS également. Il respecte les paramètres qui ont déjà été établis par le Sénat académique quant au nombre de jours, au nombre de cours par session, en ce qui concerne également le nombre de jours minimum et les dates d'abandon sans mention au dossier. Le registraire aimerait-il ajouter des détails à cela ou est-ce qu'il y a des points en particulier qu'on devrait soulever.

VIEL : Nous nous en sommes tenus aux directives du Sénat des années antérieures. L'année dernière, le calendrier avait été modifié un peu et il y a eu une grosse discussion au Sénat concernant surtout la semaine d'études à l'automne. On revient avec cette formule standard des années passées. Ce qui est différent cette année, c'est que ce calendrier a été soumis au Bureau de direction du Sénat qui a apporté des modifications, suite aux suggestions des personnes présentes au BDS, et puis, c'est ça le résultat présentement.

R : 11-SAC-971024

Yvon Fontaine, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

« Que l'on adopte le calendrier universitaire 1998-1999. »

PONDANT : En ce qui concerne les deux dates d'abandon ou de changement de cours-session, de cours-année sans mention au dossier, qui sont le 11 septembre pour la session d'automne et le 15 janvier pour la session d'hiver, nous estimons qu'il est important de reculer ces dates pour avoir au moins deux semaines de cours ou 10 jours ouvrables de cours pour permettre aux étudiants et aux étudiantes de voir un peu mieux quels cours abandonner ou garder. Imaginez que vous avez un cours de trois heures le lundi soir, on sait bien que souvent au début d'un cours les professeurs se limitent à présenter le sommaire du cours. Nous croyons qu'après un ou deux cours, l'étudiant ne sait peut-être pas encore si oui ou non ce cours répond à ses besoins. Avec deux semaines ouvrables de cours, l'étudiant a l'occasion de suivre un minimum de quatre cours pour évaluer si ça lui convient. Certains diront sûrement qu'ils vont rater quatre cours s'ils changent, mais alors ce sera à l'étudiant lui-même d'en subir les conséquences. Même s'il commence un autre cours en retard, au moins il ne restera pas dans un cours qui ne l'intéresse pas, qui ne lui convient pas. C'est une façon de responsabiliser les étudiants. On a parlé tantôt du taux d'échec et d'abandon en Information-communication. Ce que nous proposons serait peut-être une manière de réduire ce taux d'échec, parce que les étudiants auraient choisi ce qu'ils considèrent le plus convenable pour eux.

Amendement

P : 12-SAC-971024

Bruno Pondant, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que la date limite d'abandon ou de changement de cours-session, de cours-année sans mention au dossier soit le 16 septembre 1998 au lieu du 11 et le 18 janvier 1999 au lieu du 15. »

LEQUIN : J'aimerais savoir quel jour tombe le 16, est-ce un mercredi ou un jeudi? (Le 16 c'est un mercredi). Cela veut donc dire qu'un étudiant peut manquer les trois premiers cours de trois heures et entrer dans un nouveau cours la semaine d'après.

10. CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

RECTEUR : Je rappelle que nos invités devaient arriver à 16 h 30 et je crois que nous commençons une discussion qui pourrait les faire attendre indûment. Je pense que nous devrions arrêter nos délibérations et recevoir nos invités pour quinze minutes. Il nous restera ensuite une dizaine de minutes pour décider comment on dispose de l'ordre du jour. On ne devrait pas faire attendre nos invités plus longtemps.

Président d'assemblée : Je suis porté à me ranger de ce côté-là. Puisque l'assemblée est d'accord, nous sommes prêts à recevoir nos invités.

11. OPÉRATION CONVERGENCE

Invités : Bernard Beaudin et Marcelle Fafard-Godbout, membres du Conseil des gouverneurs et du Comité organisateur du colloque.

RECTEUR : Je vous présente M. Bernard Beaudin, membre du Conseil des gouverneurs de la région de St-Jean, du Centre scolaire Samuel-de-Champlain et la présidente du Conseil, Mme Marcelle Fafard-Godbout. Ce soir, nous commençons une activité appelée *Opération convergence*. C'est une activité d'une très grande importance, parce qu'il s'agit d'une des rares fois que le Sénat et le Conseil se rencontrent pour discuter de différentes questions. Cela fait de nombreuses années qu'une activité comme celle-là a eu lieu. Je crois pouvoir dire que les sénateurs et les sénatrices sont au courant que cette *Opération* a été préparée très soigneusement. Deux comités ont été mis sur pied : un comité du Conseil et un comité du Sénat qui ont d'abord travaillé chacun de leur côté. Ces deux comités se sont ensuite joints pour travailler ensemble et il s'est développé une dynamique vraiment très intéressante entre le Sénat et le Conseil à travers ce Comité. Il est évident que toutes les sénatrices et tous les sénateurs sont conviés à cette *Opération convergence*, tout comme les membres du Conseil des gouverneurs et les membres de la Direction. Le Comité organisateur d'*Opération convergence* a reçu un très grand appui du professeur Pierre Dion qui a coordonné et dirigé de main de maître l'organisation de cette activité. J'ai donc le plaisir d'accueillir la présidente du Conseil des gouverneurs de notre Université et de lui souhaiter la bienvenue au Sénat académique. Je suis convaincu que l'expérience sera très positive. On avait dit au début qu'on aurait une pleine demi-heure, mais je pense qu'on a au maximum une quinzaine de minutes. Je crois que c'est peut-être l'occasion d'un premier échange informel avec la Présidente et avec M. Beaudin.

FAFARD-GODBOUT : Je dois dire que je suis fière d'être ici et surtout d'être reçue au Sénat académique. Je crois que nous n'avons pas souvent l'occasion de voir cette assemblée en action. Je trouve que c'est significatif que les deux instances principales de gestion de l'Université essayent de se rencontrer, parce que c'est ensemble que nous verrons à l'avenir de l'Université de Moncton. C'est un défi que nous nous lançons.

BEAUDIN : Je n'ai pas grand chose à ajouter, mais je peux vous dire que j'ai été impressionné en voyant ce grand groupe de personnes réunies cet après-midi. Cela m'a fait plaisir d'arriver en pleine discussion. J'ai beaucoup apprécié travailler sur le comité convergence avec Martin Waltz, Isabelle McKee-Allain et tous les autres. Nous avons eu de nombreuses réunions, surtout des conférences téléphoniques. À quelques occasions, nous nous sommes réunis en personne, mais j'ai hâte à ce colloque-ci. Je pense qu'il devrait en sortir des idées intéressantes.

RECTEUR : Peut-être que Pierre Dion pourrait parler un peu du format.

Président d'assemblée : Je peux vous dire que le Comité organisateur a travaillé avec un esprit d'ouverture. Nous voulons ouvrir des pistes, nous voulons commencer une discussion. C'est vraiment ça qui a animé les gens. Nous ne voulons pas que ce soit un point final qui réponde à toutes les questions. Nous voulons plutôt que les discussions entraînent un dialogue et ouvrent la porte à un questionnement. Tout un groupe d'animateurs et de rapporteurs venant de la communauté universitaire seront avec nous pour faciliter le processus de discussion.

JOLICOEUR : Je voulais dire que je fais partie du Sénat depuis novembre 1995. Je suis vraiment content de cette occasion de voir les deux groupes, le Sénat et le Conseil des gouverneurs, se rencontrer. J'ai hâte de voir les résultats des discussions qui vont se dérouler ce soir et demain.

FAFARD-GODBOUT : Je crois que nous allons découvrir de grandes similitudes dans nos discussions. L'objectif premier que nous visons tous et toutes, c'est le bien de l'Université. Les échanges et les tables rondes auxquels nous serons invités à participer devraient nous faire découvrir des choses intéressantes. Je peux vous assurer que la conférencière invitée, Mme Céline St-Pierre, saura lancer le débat et susciter de fructueuses discussions.

RECTEUR : J'aimerais ajouter que j'ai eu le privilège de rencontrer Mme Saint-Pierre à Québec durant quelques heures. C'est une universitaire qui possède une expérience dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Elle assume présentement la responsabilité du Conseil supérieur d'éducation, qui joue un peu le rôle de notre Commission d'enseignement supérieur des Provinces Maritimes, mais avec la différence que le Conseil supérieur d'éducation chapeaute tout le système

11. OPÉRATION CONVERGENCE

d'éducation, c'est-à-dire à partir de la maternelle jusqu'à l'universitaire. En discutant avec elle, nous avons pris conscience que les questions qu'ils se posent au Québec sont les mêmes que nous nous posons ici et les défis qu'ont à relever les universités au Nouveau-Brunswick, dont l'Université de Moncton, sont les mêmes que chez elle. Ce qu'elle avait à dire était tout à fait pertinent par rapport à notre situation.

Président d'assemblée : Si vous voulez, nous ne ferons pas de Convergence maintenant. Nous allons remercier nos invités de s'être présentés aussi gentiment. Il nous reste deux ou trois questions à discuter, comme nous avons convenu de le faire. Il va falloir aussi laisser du temps pour réaménager la salle pour un autre format de rencontre. Je vais remercier Mme Fafard-Godbout et M. Beaudin et nous allons retrousser nos manches pour finir ce qu'il nous reste à faire. Merci beaucoup.

Les invités se retirent et la discussion se poursuit sur le calendrier universitaire.

10. CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

WALTZ : Je suis d'accord et pas d'accord avec l'amendement proposé. Pour ce qui est du mois de septembre, je vois un problème réel à cause des cours ayant une trame de trois heures et qui tomberaient un lundi. En ce qui concerne le mois de janvier, je pense que la date est acceptable.

OUELLETTE : J'appuie Martin Waltz. Il y a des cours de trois heures, donc cela peut causer un problème. Et pour répondre à Bruno Pondant, je dirais que les étudiants, après deux semaines de magasinage, vont peut-être savoir ce qu'ils ne veulent pas avoir, mais quand ils vont changer de cours, ils ne sauront pas ce qu'ils ont manqué.

CORMIER : Notre intention ici est de donner une option aux étudiants, car c'est quand même eux qui payent pour leurs cours.

PONDANT : Pour répondre à M. Ouellette, je dirais que ce n'est pas parce qu'ils changeront de cours qu'ils vont nécessairement trouver mieux, mais au moins ils auront eu la chance d'exercer leur choix. Dans le système actuel, il est toujours possible de choisir plus de cours qu'on peut en suivre, puis de faire un certain magasinage, comme vous l'avez dit. L'étudiant peut assister à deux cours qui lui conviennent comme options et se rendre compte finalement qu'il préfère l'un à l'autre. Je ne veux pas faire durer le débat, mais je pense que notre proposition permet vraiment de responsabiliser l'étudiant. Enfin, si vous regardez la proposition actuelle, il y a neuf jours en septembre et dix jours en janvier. Il y a là un problème, parce que c'est inégal. Je pense qu'il faut au moins donner la chance aux

étudiants de pouvoir s'exprimer quant au choix de leurs cours.

Vote sur P12 Pour 12 Contre 15 REJETÉE

Président d'assemblée : L'amendement est rejeté et on revient à la proposition principale qui est encore sur la table.

WALTZ : J'aimerais qu'on examine la situation avec le registraire ou avec le vice-recteur, mais je ne veux pas en faire un amendement. Que les responsables examinent où se situe le problème dans toute cette question.

VIEL : À ce sujet-là, il y a un règlement universitaire qui dit que l'étudiant, dont les cours ne suivent pas les trames normales ou l'horaire normal, a droit à trois heures de cours avant de se retirer sans mention au dossier. S'il arrivait qu'il n'y avait pas de cours le lundi, comme l'a souligné M. Waltz, l'étudiant aurait quand même droit à ses trois heures de cours avant de décider de demeurer ou non dans ce cours.

ROBINSON : On peut faire varier la date de septembre et garder la date de janvier.

Amendement

R : 13-SAC-971024

Natalie Cormier, appuyée par Theresia Quigley, propose :

« Que la date limite d'abandon ou de changement de cours-session, de cours-année sans mention au dossier soit le 15 septembre au lieu du 11 septembre 1998. »

10. Vote sur R13 Pour 20 Contre 5 ADOPTÉE
CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

CARON : Je dois vous faire part d'une certaine réserve devant un calendrier qui ne fait pas de distinction entre les programmes offerts au régulier et à l'Éducation permanente. Il faut une bonne logistique pour avoir du succès dans le recrutement des clientèles à l'Éducation permanente et on sait que ce n'est pas toujours facile. Je dois vous dire qu'on risque d'affecter les inscriptions quand on fixe au 2 janvier cette année et au 4 janvier l'année prochaine la date limite des inscriptions. J'apprécierais que l'Université démontre un peu plus de sensibilité vis-à-vis notre campus en ce qui a trait à cette clientèle importante.

Vote sur R11 (amendée) Pour 35 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Armand Caron s'abstient.

12. PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée, M. Dion, demande au recteur de diriger les discussion entourant cette question.

RECTEUR : Il est 17 h 02. La question de la présidence d'assemblée a été remise d'une réunion à l'autre depuis le mois de mars ou d'avril. Nous avons une candidature et je me demande si les sénateurs et les sénatrices sont prêts à disposer de ce point-là. Autrement, il faudra encore compter sur la bonne volonté de M. Dion pour nous dépanner, comme il le fait d'ailleurs depuis plusieurs réunions du Sénat. Je demande donc à l'assemblée si la lettre de Serge Rousselle, qui fait acte de candidature, est recevable? Est-ce qu'on pourrait avoir une proposition à l'effet que M. Serge Rousselle agisse désormais comme président d'assemblée du Sénat?

R : 14-SAC-971024

Rodrigue Landry, appuyé par Roger Ouellette, propose :

« Que **Serge Rouselle** soit élu à la présidence d'assemblée du Sénat académique. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE.

RECTEUR : Nous avons donc un nouveau président d'assemblée et au nom de tous les membres du Sénat académique, j'aimerais remercier M. Pierre Dion pour sa très grande contribution aux travaux du Sénat depuis 1990.

Applaudissements.

Président d'assemblée : Ceci me donne le droit de dire quelques mots. J'ai cheminé avec vous et je pense que j'ai grandi en accomplissant cette tâche. J'espère que j'ai permis à beaucoup de personnes de grandir également. À partir de maintenant, je cède mon titre de président d'assemblée et je ne veux plus entendre une seule personne m'appeler M. le Président. Mon nom, c'est Pierre et je revendique ce droit-là. Je vous remercie de m'avoir fait confiance, de m'avoir appuyer durant tout ce temps.

Jean-Guy Poitras propose que Pierre Dion accepte nos remerciements les plus sincères pour l'excellence de son travail en tant que président d'assemblée. Appui unanime.

13. PROCHAINE RÉUNION

Président d'assemblée : Je termine mon mandat en vous convoquant à la prochaine réunion du Sénat qui aura lieu le 5 décembre à 13 heures par vidéoconférence.

14. CLÔTURE**R : 15-SAC-970827**

Michèle Trudeau propose :

« Que la séance soit levée. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE.

Il est 17 h 10.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud, président_____
Gilles Chiasson, secrétaire

DOCUMENTS